JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. ROSIER

Contribution à l'étude du chômage intellectuel

Journal de la société statistique de Paris, tome 77 (1936), p. 267-326
<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1936__77__267_0>

© Société de statistique de Paris, 1936, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (http://www.numdam.org/conditions). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM
Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
http://www.numdam.org/

III

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DU CHOMAGE INTELLECTUEL

I. — PRÉAMBULE

Le problème du chômage des travailleurs intellectuels se pose avec une réelle acuité dans la plupart des pays. La preuve en est dans le succès qu'obtinrent en 1933, puis en 1935 les conférences internationales organisées par le Comité Central de l'Entr'aide Universitaire international sous le haut patronage du Bureau International du Travail.

Au Congrès de Genève, notre rôle s'était limité à des échanges de vues sur la nature et l'ampleur du problème du surpeuplement des Universités. A Bel grade, nous avons pu enfin apprécier la valeur, l'efficacité même des mesures adoptées par les Pouvoirs publics dans les pays plus particulièrement frappés par ce que l'on a convenu d'appeler la crise économique.

Cette circonstance si favorable nous a invité à dégager les grandes lignes de l'expérience française que représente l'activité du Bureau Universitaire de Statistique telle qu'elle s'est développée au cours de ces deux années.

Dans le même temps on a beaucoup disserté en France sur les difficultés de l'heure présente qui assaillent nos jeunes diplômés, ce qui me dispense de rechercher aujourd'hui les erreurs commises avec tant de bonne foi et de convic tion par les hommes dont la plus grande faute fut de ne point prévoir les évé nements si divers qui, au cours des trentes dernières années, n'ont cessé de les harceler. La critique serait aisée aux jeunes s'ils n'enregistraient eux mêmes, chaque jour, les évolutions les plus inattendues et les pires contradictions dans l'étude des grands problèmes de cette époque.

Est ce à dire que nous devions assister impuissants et inactifs à l'évolution organique de la vie économique et sociale?

Certes non, puisque au travers de toutes ces contradictions il nous est permis de dégager déjà le sens de l'irrésistible poussée des événements tandis que s'estompent les premières disciplines qui ne tarderont plus à s'imposer dans les rapports entre les hommes.

Cependant l'adoption de toute nouvelle mesure, si modeste qu'elle soit, ne sera point acquise sans de sérieuses résistances, alors même que le chômage a mis en sommeil tant de jeunes intelligences et réduit à l'inaction tant d'énergies, encore inemployées. Car certains se refusent toujours à admettre les faits eux mêmes. Hypnotisés par quelques vagues intérêts particuliers comme par les facilités particulières d'un passé dont on oublie trop aisément les lourdes défaillances et les inconséquences, ils murmurent non sans effroi :

Mais il faut respecter tout cela! Mais pourquoi? a dit J. J. Rousseau.

Parce que c'est ainsi qu'on mène les peuples.

A quoi nous répondrons comme le grand philosophe... Oui, c'est ainsi qu'on les mène à leur perte.

En France de louables efforts ont été consacrés au cours de ces dernières années à l'étude des causes principales de la détresse qui accable tant de nos travailleurs intellectuels. Il nous suffit, quant à nous, de suivre la courbe ascendante de nos effectifs scolaires et d'enregistrer, par ailleurs, l'inertie presque absolue des hommes en face de ce problème de l'orientation professionnelle de la jeunesse intellectuelle, au début de ce siècle.

C'est avec juste raison qu'on avait opposé, en d'autres temps, à ceux qui préconisaient l'établissement, au profit des enfants des familles pauvres, d'un large régime de bourses et de prêts d'honneur dans l'enseignement public, qu'il ne suffisait pas de dispenser ceux ci des droits d'inscription et d'examen. Mais qu'il convenait encore de participer à l'entretien de ces jeunes enfants, si on ne désirait pas faire naître de dangereuses illusions et constituer une masse redoutable de déclassés et de candidats aux pires fléaux sociaux!

De ce mouvement sont nées les grandes œuvres en faveur des étudiants, cités et restaurants universitaires, sanatoriums des étudiants, œuvres de lutte antituberculeuse et tant d'autres, à la réalisation desquelles les associations générales d'étudiants ont largement participé, sous la sage et tenace impulsion de M. Cavalier, directeur de l'Enseignement supérieur au ministère de l'Éducation nationale.

Il fallait prévoir que le même problème social se poserait en ce qui concerne l'*avenir* de nos jeunes étudiants. Car si les Pouvoirs publics ne peuvent plus se désintéresser de la santé physique de nos jeunes étudiants, ils n'ont pas davantage le droit d'encourager et de favoriser l'entrée dans les Facultés et grandes Écoles techniques et scientifiques d'un certain nombre d'entre eux, pour les abandonner dès leur sortie des établissements d'enseignement, sans qu'ils aient pu obtenir la libre communication d'une large documentation professionnelle.

L'orientation professionnelle, lorsqu'elle doit s'appliquer au travail intellectuel, comporte évidemment une part d'intervention médicale fort utile, si

on songe aux efforts très particuliers que doit fournir un médecin, un avocat, un ingénieur.

Mais assurer l'orientation professionnelle des travailleurs intellectuels, c'est fournir essentiellement aux jeunes gens de l'enseignement secondaire comme aux jeunes hommes de l'enseignement technique supérieur, des précisions sur l'état actuel ou futur du marché du travail et mettre à leur portée immédiate une documentation sur les possibilités réelles qu'offrent aux diplômés français les carrières libérables ou administratives, l'industrie et le commerce en France, aux colonies et aussi bien dans les pays étrangers.

Ce fut dans les premiers mois de l'année 1934 que, pour répondre au désir déjà exprimé par l'Union Nationale des associations générales d'étudiants de France, les dirigeants de quelques importantes associations directement affectées par les redoutables effets du chômage intellectuel se concertèrent pour tenter de rechercher les causes profondes de l'état de choses actuel, ainsi que les remèdes capables d'en limiter les redoutables effets.

Des personnalités d'une compétence exceptionnelle furent aussitôt pressenties et ainsi, grâce à un accord réalisé sous le haut patronage de M. de Monzie, alors grand maître de l'Université, un centre de documentation statistique et professionnelle, libre de toutes entraves administratives, mais travaillant en plein accord avec les administrations intéressées, fut bientôt créé sous le titre de « Bureau Universitaire de Statistique ». Cet organisme, qu'on a voulu tout à la fois souple et fort, doit assurer de façon permanente l'étude des problèmes que pose la détresse actuelle et l'avenir professionnel, si incertain dès avant la crise actuelle, des diplômés des divers enseignements. Ses services, bien que disposant de moyens réduits, ont entrepris, sans plus tarder, la mise au point définitive des statistiques des effectifs scolaires ainsi que des besoins professionnels. Et de l'ensemble de ces premiers tableaux, comme des conclusions de diverses enquêtes particulièrement urgentes, ont été dégagés des enseignements précieux qui ont inspiré les réalisations acquises au profit des jeunes.

Cet exposé n'aura pas d'autre prétention que de tracer le schéma de l'activité du « Bureau Universitaire de Statistique » au cours de ces derniers mois, qui furent ceux de sa fondation, de son organisation et de son premier développement.

Je dois préciser qu'en me confiant ce soin, le Conseil d'administration du B. U. S. ne s'est nullement préoccupé de faire bénéficier le B. U. S. de quelque publicité de mauvais aloi, que nous pouvons fort heureusement négliger, tant l'œuvre qui nous est confiée se suffit à elle même et tant les membres de notre Conseil apportent de zèle, de généreuse conviction et de désintéressement dans l'accomplissement de leur tâche.

En vérité, nous avons voulu faire savoir aux jeunes que le B. U. S. ne ménage point ses efforts pour faire connaître et valoir leurs appréhensions, que le B. U. S. se tient à leur entière disposition pour les informer sur les questions essentielles dont nul ne s'est réellement préoccupé jusqu'ici, et qu'enfin le B. U. S., auquel ils s'adressent chaque jour plus nombreux, sollicite leur collaboration

toujours plus active, afin de guider ses efforts dans le sens de leurs propres revendications.

Le B. U. S. sait que son rôle est de dresser des statistiques et de poursuivre l'étude technique de questions précises. Mais il ne veut pas limiter son activité à la réalisation de ces seuls projets pour ne point devenir une simple commission administrative, ou un bureau garanti contre toutes les responsabilités. Il entend au contraire vivre intensément, progresser sans cesse et multiplier ses initiatives. Défenseur né des droits des jeunes, n'est il pas naturel qu'il tente de mériter sa réputation grâce à une juvénile et incessante activité?

Les jeunes doivent donc se tenir en contact étroit avec nous. Notre exposé tentera de justifier la confiance que nous réservent déjà l'Un on Nationale des Étudiants de France et la Confédération des Travailleurs Intellectuels, membres fondateurs du Bureau Universitaire de Statistique. Mais notre désir est aussi de dégager et de sou igner le é'éments d'information dont les familles doivent, dès à présent, se pénétrer pour assurer, dans les mei leures conditions, l'orientation de eurs fils et de leurs filles. C'est pourquoi il nous est fort agréable que la Fédération des Associations des parents d'élèves des Lycées veuille bien joindre dans notre cadre ses efforts à ceux des autres groupements soucieux de l'avenir de la jeunesse.

Enfin, nous voudrions, tout comme les dirigeants de l'Institut Nat'onal d Orientation professionnelle, appeler l'attention des employeurs de toutes les catégories sur les services inappréciables dont la collectivité doit bénéficier du fait des échanges de vues à instituer entre leurs groupements et le B. U. S. Nous éprouvons à ce titre une légitime satisfaction à bénéficier de la bienveillante et effective co' aboration de la Confédération de la Production française, désireuse de faciliter aux jeunes diplômés une connaissance précise et raisonnable des possibilités offertes par le marché du travail, comme aussi d'encourager les emp oyeurs à rechercher et à provoquer la collaboration de ceux qui ont acquis une bonne culture générale.

Tels sont les buts particuliers que les fondateurs du B. U. S. se sont assignés en créant ce centre de documentation professionnelle. Tels sont ceux que nous nous proposons d'atteindre aujourd'hui en venant tracer devant vous le bilan de notre action.

Mais encore si nous ne craignions de faire preuve d'une excessive témérité, nous désirerions que ce modeste compte rendu tende à prouver à l'opinion publique, trop nerveuse et sans cesse affolée, que la plupart des grands problèmes qui paraissent accabler notre pays mériteraient souvent d'être étudiés avec plus de soin, plus de patience et plus de désintéressement moral et matériel. Il serait généralement prouvé que, grâce à un peu de bon sens, à de la méthode trop souvent méprisée, enfin, grâce à une collaboration librement consentie des grandes activités nationales, la France peut dominer les terribles difficultés de cette époque de transition.

Et nous affirmons notre optimisme avec d'autant plus de conviction que le problème de l'orientation professionnelle des jeunes diplômés des divers enseignements est lié intimement à la plupart des grandes questions d'intérêt général actuellement à l'ordre du jour, parmi lesquelles nous nous contenterons de souligner ici le chômage général, le repeuplement de nos campagnes, le

progrès social ainsi que l'équipement intellectuel et scientifique de notre pays.

Sans exagérer en quoi que ce soit la portée de notre action, on conçoit que des initiatives étrangères aient tenté d'en déterminer la valeur exacte.

L'orientation professionnelle des jeunes diplômés, telle que nous l'avons définie il y a quelques instants, telle qu'elle est conçue et réalisée en France, a retenu l'attention de nombreux spécialistes étrangers. Et un vœu adopté en 1935 par la Conférence des Organisations internationales d'étudiants, réunie à Genève sous les auspices de la Société des Nations et de l'Institut International de Coopération intellectuelle, a sollicité de façon très précise « la création dans les divers pays de centres de documentation universitaire et professionnelle (statistique universitaire), tels ceux qui fonctionnent en France et aux Pays-Bas.

Puis un récent Congrès des pays des Balkans a fait agréer le plan d'action du B. U. S. pour tous les pays représentés, avant de décider de soutenir vigou reusement les projets visant la création, dans ces mêmes pays, de services analogues aux bureaux de La Haye et de Paris. Enfin, ce même Congrès a confié au Bureau Universitaire de Statistique de Paris le soin de centraliser une documentation générale et internationale susceptible d'intéresser non seulement les jeunes diplômés, mais encore tous ceux qui se préoccupent du développement des divers enseignements.

Depuis le Congrès de Belgrade, divers autres pays, notamment la Belgique et le Luxembourg, ont décidé d'instituer des services dont l'activité serait calquée sur celle du B. U. S. de Paris.

En d'autres termes, ces vœux signifient que, contrairement aux croyances jusqu'ici répandues, il est apparu à des techniciens avertis qu'une documentation professionnelle pouvait être constituée et mise utilement à la disposition des travailleurs intellectuels. L'étude approfondie des récents exemples fournis par les Pays Bas comme par la France a en effet permis aux auteurs de ces propositions d'affirmer l'intérêt et la valeur des efforts déjà réalisés.

Ce fut pour nous un encouragement inappréciable qu'à ce titre nous voulons souligner devant cette assemblée à laquelle nous offrons l'hommage de notre sincère collaboration. Puisse donc cet exposé apporter une modeste contribution à vos importants travaux.

II. — ÉTUDE DE QUELQUES STATISTIQUES SCOLAIRES

Ce n'est que depuis quelques mois seulement que l'opinion publique s'est véritablement alarmée de la détresse des travailleurs intellectuels. Mais dans le même temps les études et les interventions se sont multipliées pour souligner les conséquences du surpeuplement non contrôlé de nos Universités et grandes Écoles et de l'encombrement des principales professions libérales et techniques. Quelques conférences internationales ont enfin apporté les plus précieuses contributions aux techniciens des questions de l'enseignement et de l'orien tation professionnelle. Mais notre premier devoir sera de rappeler ici que, dès 1898, un de nos hommes politiques des plus éminents, M. le sénateur Bérenger,

s'inquiétait déjà de la progression des effectifs scolaires de nos grands établissements d'enseignement, sans noter de contre partie dans les besoins de notre économie nationale.

Puis ce fut le grand silence sur ce redoutable problème posé par l'éminent sénateur. Et il faut attendre la période d'après guerre pour souligner l'intervention d'une jeune étudiante de l'Université de Lille, notre excellente camarade Reisa Bernson dont les assemblées annuelles de l'Union Nationale des Étudiants purent apprécier le dévouement inlassable et la clairvoyance, et qui, dès 1920, avec l'appui unanime des membres du Bureau de l'Union Nationale, signale à l'attention des Pouvoirs publics, les dangers évidents de l'afflux non dirigé du plus grand nombre des candidats dans les Facultés et grandes Écoles.

Enfin, ce fut à M. de Monzie, ministre de l'Éducation nationale, que revint le grand mérite de toute l'œuvre utile actuellement entreprise en faveur des jeunes; sa première préoccupation fut de relever l'incertitude des approximations fournies chaque jour ainsi que l'incohérence des solutions proposées sur un sujet dont la gravité ne manqua pas de l'inquiéter vivement.

Établissement de statistiques.

Aussi décida t il de confier à son cabinet le soin de déterminer les données exactes et à vrai dire presque inconnues du problème à l'étude duquel il se proposait bien de réserver le maximum d'efforts. Un rapport statistique fut ainsi établi, qui apporta pour la première fois des informations précises et des matériaux essentiels aux techniciens les plus avertis.

Le premier but pratique que, devant ces résultats, le Bureau Universitaire de Statistique s'assigna, fut de poursuivre régulièrement ces travaux et d'assurer la prise en considération des principaux vœux qui en formaient la conclusion. Ainsi le B. U. S. prit-il dès sa fondation la charge d'établir chaque année les statistiques fixant le nombre des étudiants des grandes Écoles ainsi que le nombre des diplômes délivrés lors de chaque session, enfin les statistiques professionnelles dont l'intérêt et l'utilité sont apparus comme certains. Il convient d'indiquer, *a priori*, que ce travail d'investigation serait propre à lasser toutes les impatiences si nous n'avions cherché, dès le début, à dégager des renseignements administratifs fournis par les établissements et les administrations locales, ceux dont on pouvait tirer les plus utiles informations. Car nul statisticien ne méconnaît ni ne critique le proverbe qui fait de la statistique la troisième forme du mensonge, tant il est vrai de dire que les mêmes statistiques diversement interprétées peuvent fournir les meilleurs arguments aux parties engagées dans un même débat, et que d'un même tableau statistique il est toujours possible de tirer des contradictions flagrantes et indiscutables.

Ainsi concevra-t-on qu'il y ait quelque danger, non point surtout pour les administrations contraintes de respecter les données générales et de limiter leurs interprétations, mais qu'il y ait quelque danger, pour les intéressés, à utiliser des informations statistiques portant sur l'ensemble des étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement, sans se préoccuper de la nature

des diplômes recherchés. Nul n'ignore en effet que tous les étudiants inscrits dans les Facultés de Droit ne recherchent pas nécessairement le diplôme de la licence en droit, de même que tous les jeunes gens et jeunes filles inscrits ou immatriculés dans les Facultés ou Écoles de Médecine et de Pharmacie ne deviendront pas tous — et pour cause — médecins ou pharmaciens, mais aussi bien chirurgiens dentistes, vétérinaires, sages femmes ou herboristes. Encore faut-il que ces distinctions soient nettement dégagées dans les études statistiques livrées à la curiosité publique.

De même, comment pourrait-on établir des statistiques professionnelles utiles, sans constituer en marge de chacun des tableaux une documentation sur les possibilités et les nécessités de l'heure présente?

Aussi le B. U. S. a-t il voulu s'appliquer, dès la première année, à fixer la répartition exacte des étudiants groupés par disciplines et par diplômes, dans le cadre de chaque Faculté, pour permettre à ceux ci d'apprécier la valeur exacte des conseils qui leur seront prodigués sur les possibilités qu'offrent tels débouchés de leur choix.

Nos statistiques constitueront, en outre, des éléments d'information d'un indiscutable intérêt pour tous ceux qui se préoccupent du développement même de notre enseignement et de toutes les conséquences qu'il convient d'en déduire. Ils pourront ainsi suivre la courbe des effectifs scolaires et des diplômes décernés de 1880 à 1930, puis d'année en année, en précisant pour chaque discipline la portée exacte des fluctuations enregistrées sur les effectifs des étudiants inscrits au stage ou en première année.

Les statistiques professionnelles doivent, de même, favoriser, provoquer même la création ou le développement de tel enseignement, s'il est prouvé que les besoins particuliers d'une époque ne sont point tout à fait satisfaits.

Simultanément, nous avons donc, grâce aux excellentes mesures prises par les ministères intéressés, reconstitué la statistique par canton dans chaque département, du nombre de médecins, pharmaciens, chirurgiens dentistes, sages-femmes, puis la statistique par département des vétérinaires, enfin celle des avocats inscrits, en tenant compte dans chaque cas particulier soit de l'importance de la population, soit de l'évolution de la profession dans le cadre national ou régional.

Ainsi se trouve respectée cette formule si heureuse de notre Président, soucieux de ne réaliser qu'une statistique « humaine ».

Enfin, nous sommes particulièrement heureux de collaborer, sous l'active direction de M. le professeur Castrilli, de l'Institut International de Coopération intellectuelle, à la réalisation d'un accord international fort intéressant qui permettra de comparer effectivement, et dans leurs moindres détails, les statistiques universitaires établies par les grands pays.

Nous n'insisterons pas davantage sur les avantages qu'offre cette documentation si précieuse, dont il faudra maintenant tirer le maximum de profits.

Le premier de ces profits sera de pouvoir opposer aux opinions trop hâtives et trop générales des précisions absolues. Nous osons croire, en effet, que dans ce siècle de la vitesse sans cesse accrue, il est encore possible de poser un problème avant que de tenter de le résoudre.

Or, de nos jours, les personnes bien informées toujours si nombreuses, se

plaisent à affirmer *a priori* le surpeuplement général et irrésistible de nos Unisités et grandes Écoles.

Formule aisée sans doute, et qui ne nécessite nul effort cérébral, mais dont on peut craindre aussi qu'elle ne ferme des portes, sans en ouvrir d'autres, à une jeunesse justement soucieuse de son avenir.

Cependant, moins que nulle autre science, l'orientation professionnelle ne saurait se contenter de formules négatives.

On nous entretient non moins volontiers de l'encombrement des professions libérales et techniques comme d'un état de choses absolu ! Qui niera moins que nous l'anarchie dont souffrent certaines carrières, alors que chaque jour nous recevons les appels désespérés de chômeurs intellectuels réduits à une misère dont la sinistre dignité et l'ampleur sont les deux caractéristiques.

Quel malin plaisir éprouve-t-on de toutes parts à noircir des tableaux déjà bien sombres, alors qu'une rapide étude statistique découvre tant d'exagérations et fait ressortir tant de nuances.

Aussi ces quelques chiffres seront-ils plus utiles que de péremptoires affirmations.

Le nombre total des étudiants français et étrangers inscrits dans nos Universités était :

en 1814 de 4.350
en 1880 de 11.000
en 1890 de 18.000
enfin, dès l'année 1900, de 30.000.

puis la courbe fait passer ce total à plus de 40.000 en 1910,

à 45.000 en 1919-1920
à 73.000 en 1930
à 82.000 en 1932

pour terminer à 86.898 en 1934, enfin à 81.865 en 1935.

Ce bond magistral représente les conséquences directes de la politique de démocratisation de l'enseignement, engagée dès la fin du siècle dernier et poursuivie avec vigueur depuis trente-cinq ans. C'est un fait brutal, que nous serions fort heureux d'enregistrer, s'il ne nous apparaissait que la progression s'accuse particulièrement nette depuis 1925. C'est dire qu'elle se justifiait alors essentiellement par les effets de la prospérité générale et désordonnée de l'après guerre, tandis que ni le souci désintéressé d'acquérir une bonne culture, ni la nécessité de répondre à des besoins accrus ne jouent dans ce mouvement ainsi localisé un rôle prépondérant. Sans être partisan d'une déflation générale de l'activité économique nationale, il est permis de penser que certains excès, trop évidents, ont été enregistrés au cours de cette période exceptionnelle, ici comme en bien d'autres domaines.

Nos plus récentes statistiques nous permettent toutefois de noter un certain fléchissement dans les effectifs des années de stage et de début dans les grandes Écoles et Universités, qui correspond, en partie du moins, à la dénatalité des années de la guerre.

827.000 naissances en 1900
753.000 — en 1914

puis

480.000 naissances en 1915
382.000 — en 1916

soit 50 % de moins qu'en 1914.

410.000 naissances en 1917
470.000 — en 1918

Enfin 504.000 en 1919.

Mais à ce fléchissement succède bientôt un afflux important de candidats dans les établissements d'enseignement primaire supérieur, d'enseignement technique et d'enseignement secondaire. Afflux de caractère essentiellement provisoire et dû uniquement à l'augmentation, toute passagère, du nombre des naissances dans les premières années de l'après-guerre.

Cette pointe extrême que nous devrons tracer dans nos prochains graphiques ne doit point nous inquiéter outre mesure. Il est évident que les effets de cette incidence particulière devront normalement s'étaler sur plusieurs années et compenser en partie les défaillances dans l'économie nationale des effectifs antérieurs ou futurs.

Ce surpeuplement de nos Universités, très accusé depuis la guerre n'est d'ailleurs pas particulier à notre pays, et, à titre d'information, citons ces quelques pourcentages :

L'augmentation du nombre des étudiants s'est élevée de 1913 à 1932 :

à environ 380 % en Bulgarie
310 % en Lithuanie
260 % au Japon
230 % en Pologne
170 % en Australie
150 % en Grèce
130 % aux États Unis
125 % en Hollande
120 % en Norvège

la France se plaçant ici avec 101 % avant l'Espagne 80 %, le Danemark 78 %, l'Italie 70 %, l'Allemagne 68 %, les Indes 63 %, la Suisse 43 % et l'Autriche 30 %.

b) *Population féminine.*

Puis, si nous décomposons les totaux précédemment cités, nous ne manquerons pas de constater aussitôt que, dans le même temps où le nombre des étudiants hommes passait de 28.000 en 1900 à 61.000 en 1932, puis à 63.400 en 1934, le nombre des étudiantes s'élevaient de 1900 à 1932 de : 965 à 21.700, puis à 23.400 en 1934.

Cette progression véritablement anormale par sa violence, ne nous incitera nullement à condamner le travail féminin, ni plus spécialement le travail de la femme mariée. M. Fuss, chef de la section de chômage au B. I. T., auteur d'un remarquable rapport sur le travail féminin, écrit non sans raison : « Socialement le travail de la femme s'est toujours imposé. A part une infime mino-

rité exclusivement vouée aux loisirs, toute femme adulte et valide travaille. Quand ce n'est pas dans une occupation dite professionnelle, c'est en qualité de ménagère. Contrairement à un préjugé assez répandu, une personne qui travaille contre salaire ne supprime aucune possibilité d'emploi pour une autre personne, puisque son gain même lui donne le pouvoir d'acheter des produits ou des services qui occuperont d'autres personnes. Le travail de chacun appelle le travail d'autrui, et c'est au contraire l'oisiveté des uns qui entraîne le chômage des autres. »

Nous pensons, en effet, qu'aucune distinction ne saurait être logiquement établie entre le travail de l'homme et celui de la femme. Des exemples fameux et des exemples, relevés chaque jour dans l'enseignement, dans les laboratoires, dans le commerce comme dans l'industrie, auraient tôt fait de rendre toute autre attitude nettement ridicule. Faut-il rappeler ici ce qu'un de nos ministres de l'Instruction publique devait préciser : « A l'heure où je vous parle, le prosateur le plus réputé est une femme, Mme Colette; le poète français le plus réputé est une femme, Mme de Noailles; le savant français le plus réputé est une femme, Mme Curie ! » Toute autre attitude serait encore profondément inhumaine si on songe que certaines situations de famille contraignent, surtout depuis la guerre, de nombreuses femmes à abandonner leur foyer pour effectuer à l'usine ou au bureau les besognes les plus variées. Des enquêtes privées ont établi que près de 35 % des femmes salariées appartiennent à des familles ne comptant aucun gagneur homme, que 11 % vivent seules en contribuant à l'entretien de leurs parents, enfin que 6 % étaient le gagneur principal de leur famille.

Enfin la participation active de la femme est, dans certaines professions, une nécessité technique, en France et à Paris tout particulièrement.

Nous dirons donc avec M. Henri Fuss « que le travail de la femme est un fait qui s'explique par des circonstances aussi bien d'ordre personnel ou familial que d'ordre technique, économique ou social ».

Mais cela étant admis, sans réserve d'aucune sorte, ne pensez-vous pas aussi que la femme, et la femme française notamment, ait le devoir de ne point faire siennes les théories si répandues et si favorablement accueillies il y a quelques années à peine, qui tendaient à représenter la vie de famille comme une fastidieuse nécessité, comme une obligation sociale périmée auxquelles il convient d'échapper au risque même de livrer ses enfants à des soins mercenaires ?

Je sais bien qu'à nos conclusions statistiques on objectera que de nombreuses jeunes filles, munies de leur diplôme, se contentent d'apprécier les bienfaits d'une forte instruction, sans en tirer le moindre profit, ce qui nous apparaît comme un bienfait inestimable pour l'évolution même de la famille française. Mais, à côté de ces jeunes filles et de celles dont l'activité sociale mérite toute notre admiration, combien d'étudiantes se sont créé de cruelles illusions pour devenir les victimes d'une lamentable exploitation !

Cette constatation nous paraît suffisante en elle même et ne doit nécessiter de notre part nul autre commentaire.

c) *Population française.*

Signalons que le total de nos précédentes statistiques groupe les étudiants français et étrangers, car si nous possédons actuellement des statistiques précises quant aux nombres des étudiants français et des étudiantes françaises, il nous a été jusqu'ici impossible de reconstituer les éléments du passé. Cette lacune sera d'ailleurs comblée pour les années antérieures à 1932, le jour où nous pourrons obéir à des préoccupations moins pressantes. Nos conclusions actuelles ne s'en trouveront pas modifiées au fond et cela seul nous importe.

Ainsi la courbe des effectifs d'étudiants français (hommes et femmes), qui atteint un premier point élevé en 1910, correspond à un effectif de 40.000 étudiants, puis baisse sensiblement pendant la guerre, pour remonter avec plus de vigueur en raison du retour des anciens combattants dès 1920, puis pour atteindre en 1934 le maximum de 72.507, à la cadence quasi régulière d'une augmentation de près de 5.000 étudiants chaque année, jusqu'en 1934. Dès cette époque, notre statistique doit enregistrer les effets de la dénatalité des années de la guerre.

c) *Baccalauréat.*

Pour compléter et préciser ce mouvement, nous avons tracé sur cet autre tableau la courbe non moins nette des effectifs de jeunes gens et jeunes filles reçus chaque année à la deuxième partie du baccalauréat.

D'abord une courbe générale qui part d'un total de :

7.434 bacheliers en 1900
10.700 — en 1920

pour s'élever à :

15.229 — en 1930

et revenir à :

13.133 — en 1934

Cette donnée générale se décompose ainsi :

Baccalauréat, 2e partie, philosophie :

total de 4.537 en 1900
contre 9.547 en 1934

et baccalauréat, 2e partie, mathématiques :

total de 2.897 en 1900
contre 3.586 en 1934

d'où une progression nettement plus marquée pour la section de philosophie.

Nous avons tenté de préciser les relations qui s'établissent entre l'évolution de l'enseignement secondaire au terme des études normales, et, d'une part, la courbe des admissions en première année dans les Universités depuis l'année

1926 seulement, limite extrême de nos investigations actuelles et, d'autre part, la courbe des naissances enregistrées en France pendant les années correspondant approximativement à celles de naissances des jeunes bacheliers et des étudiants de première année.

On remarquera alors le parallélisme presque régulier des deux premiers graphiques qui prouve, une fois de plus, la parfaite dépendance de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur.

Cette conclusion est d'un intérêt pratique essentiel en ce qu'elle indique que le problème de l'orientation professionnelle des travailleurs intellectuels intéresse au premier chef l'enseignement secondaire, au développement duquel il se trouve intimement lié.

Enfin, nous soulignerons brièvement l'augmentation considérable du nombre des étudiants de nationalité étrangère inscrits dans nos Écoles, au nombre total de :

1.779 en 1899
et de 17.281 en 1931.

Mais, depuis cette époque et du fait de la crise économique, nous assistons à une sensible régression de leurs effectifs, puisque leur nombre total est tombé à 16.277 en 1932, à 14.401 en 1935. Néanmoins, de vifs débats se sont déroulés au cours de ces derniers mois, en vue de limiter les effets de la concurrence faite aux diplômés français dans certaines carrières libérales et techniques par des étrangers fixés en France. Des textes législatifs et réglementaires ont déjà établi des barrières imposantes, notamment en ce qui concerne les carrières administratives, les professions de médecins, de chirurgiens-dentistes et d'avocats. De nombreux projets semblables sont actuellement soumis à l'étude des groupements professionnels et des commissions parlementaires, qui doivent mettre en harmonie les justes revendications de nos jeunes diplômés et les dispositions essentielles des conventions internationales et des traités de réciprocité. Les travailleurs intellectuels sont en effet les plus intéressés au maintien et à l'ouverture aux jeunes Français de marchés du travail dans les pays étrangers susceptibles de rechercher encore la collaboration de nos nationaux.

En outre, il est bien certain que l'opinion publique française est tout à la fois favorable à l'édification de barrières sérieuses destinées à interdire ou à limiter aux diplômés étrangers l'accès de certaines professions, mais aussi désireux de défendre le prestige intellectuel incomparable de notre pays à l'étranger. Notre opinion sait résister même aux provocations extérieures et elle n'approuve nullement les propositions qui auraient pour effet de détourner de nos Universités les jeunes étrangers désireux de bénéficier de notre enseignement, afin d'exercer dans les meilleures conditions une profession libérale ou technique hors de nos frontières.

L'intérêt et la portée de cette propagande française à l'extérieur, due à l'action constante des élites intellectuelles, fut d'ailleurs si bien appréciée à sa juste valeur par les Gouvernements étrangers que, depuis plusieurs mois, certaines nations, au premier rang desquelles se sont imposées non sans quelque désinvolture celles pratiquant une politique de prestige national exclusif, ont multiplié les avantages de s'inscrire dans leurs Universités et leurs Écoles.

C'est que l'effort à fournir est rude, si on en juge par ces quelques chiffres. Alors qu'en France le nombre d'étudiants étrangers était de 16.000 en 1926, ce total s'élevait pour la même année en Allemagne à 10.000 dont 4.074 pour les Universités et 5.917 pour les Écoles polytechniques, en Grande-Bretagne à 5.170, aux États-Unis à 8.950.

Signalons enfin, d'un mot, que des Associations d'ingénieurs notamment ont sollicité elles-mêmes que l'intervention des Pouvoirs publics ne soit point aveugle ni trop brutale, pour ne point imposer à leurs adhérents français à l'étranger le contre-coup inévitable de mesures maladroites.

Tel peut être posé, dans son ensemble, le problème du recrutement des effectifs scolaires de nos Universités au cours de ces trente-cinq dernières années.

Conclusions de l'interprétation des statistiques.

Dès cette première étude des principales données statistiques, nous retiendrons que l'accroissement des effectifs scolaires fut constant dans nos établissements de l'enseignement technique supérieur, dès 1880 jusqu'à la veille de la guerre, pour devenir plus marqué et désordonné tout au long de la période d'après-guerre, jusqu'au début de la grande crise économique actuelle.

Notons que, dans ce mouvement de progression, les effectifs féminins enregistrent le pourcentage de beaucoup le plus élevé.

Or, si l'augmentation du nombre des élèves de nos écoles d'enseignement primaire supérieur, de l'enseignement technique et, pour une part, de l'enseignement secondaire représente les conséquences directes et particulièrement bienfaisantes de la politique française de l'enseignement depuis un demi-siècle, nous avons déjà pu affirmer qu'il n'en est certes point de même lorsque cette augmentation se répercute sur l'enseignement technique supérieur, sur l'enseignement secondaire, en ce qu'il représente la première étape vers des études supérieures, et plus spécialement sur l'enseignement supérieur.

Faut-il, dès lors, entendre, comme M. le sénateur Bérenger, la « rumeur sourde » des « prolétaires intellectuels »? Angoisses, souffrances, déceptions, bilan du plus grand nombre de ces vies de jeunes qui n'ont pas atteint vingt-cinq ans, bilan dressé par M. Vaillant-Couturier, sous le titre qui illustrera notre époque : « Le malheur d'être jeune! » Il est vrai que les correspondants de M. Vaillant Couturier font preuve d'un courage, d'une force de réaction et d'un dynamisme réconfortants...

M. Paul Reynaud a, lui aussi, déclaré non sans force que « le besoin de comprendre, d'agir, de se dévouer, qui est la marque de la jeunesse, ne pourra se satisfaire que dans un pays où l'on verra se manifester un peu mieux qu'aujourd'hui la hardiesse de la pensée et le langage du cœur. Attention! Une société où la jeunesse cherche en vain sa place est menacée d'une explosion prochaine... ».

Faut-il redouter, avec tant de personnalités contemporaines, peu décidées à favoriser la constitution de cadres dont l'inactivité économique serait certaine, les graves répercussions politiques et sociales que suppose nécessairement la formation de cette classe d'intellectuels?

Si justifiées que soient les appréhensions et les prévisions formulées avec

tant de clairvoyance, il y a près d'un demi-siècle, et renouvelées au cours de ces derniers mois, il n'en reste pas moins que les événements ont démenti, jusqu'ici, les craintes simplement excessives. C'est que, de toute évidence, le prolétariat intellectuel ne s'est pas formé en France, faute d'éléments assez nombreux et à défaut aussi d'une volonté formelle d'organisation.

Mais qui oserait affirmer la persistance, même immédiate, d'un tel état de choses, alors que le service de placement des employés et techniciens du commerce et de l'industrie de la Seine enregistrait :

En 1929 :

116 demandes d'emploi de bacheliers,
44 — de licenciés, docteurs ou diplômés d'une grande École,

et en 1932 :

360 demandes d'emploi de bacheliers,
114 — de licenciés ou docteurs,
255 — d'artisans d'art et de travailleurs intellectuels.

L'Office de placement de la Seine a reçu, en décembre 1935 :

347 diplômés sollicitant un emploi,
dont 231 bacheliers,
26 licenciés,
8 docteurs en droit,
16 diplômés d'une École de chimie,
49 diplômés d'une grande École scientifique,
17 diplômés des Beaux Arts ou des Arts décoratifs,

auxquels il convient d'ajouter 1.914 artisans d'art inscrits au fonds spécial de chômage de la ville de Paris.

III. — NÉCESSITÉ DE CONSTITUER UNE DOCUMENTATION UNIVERSITAIRE ET PROFESSIONNELLE A L'USAGE DES ÉTUDIANTS ET DES JEUNES DIPLOMÉS. ROLE ET ACTIVITÉ DU B. U. S.

Sans céder à un goût excessif de la statistique, qui risque parfois de heurter le simple bon sens, nous avons tenté à diverses reprises de déterminer la répartition de nos étudiants suivant leur origine sociale, et celle des travailleurs intellectuels suivant leur condition sociale.

Mais alors que plusieurs pays étrangers, la Hongrie et l'Allemagne en particulier, ont publié des conclusions assez précises à ce sujet, nous avons pu obtenir l'assurance que, sans l'institution d'un régime de déclarations exactes et obligatoires, il est et restera impossible de fournir en France des informations intéressantes grâce à la seule collaboration des intéressés.

Répartition des étudiants.

A défaut de ces statistiques, nous pouvons établir une discrimination essentielle, suivant que les étudiants inscrits dans nos grands établissements d'enseignement y poursuivent des études désintéressées, ou suivant que leurs projets d'avenir sont assurés, ou enfin suivant qu'ils seront contraints à rechercher

par tous les moyens un emploi quelconque dès leur sortie de l'école ou de la Faculté. On concevra aisément l'intérêt de cette distinction et son influence sur le choix et la portée de certaines mesures tendant à restreindre aveuglément le recrutement des élèves de nos grands établissements d'enseignement.

De brefs sondages, tentés grâce à la bienveillance extrême des maîtres de nos Universités, nous ont permis d'évaluer, à titre de simple indication, la proportion moyenne du nombre des étudiants poursuivant des études strictement désintéressées par rapport à la population scolaire totale :

à 9 % dans les Facultés de Droit,
à 5 % dans les Facultés des Sciences,
à 10 % dans les Facultés des Lettres,
à 2 % dans les Facultés de Médecine.

La proportion du nombre des étudiants faisant des études en vue d'obtenir une situation déterminée est de :

Droit.	40 %	Lettres	75 %	Pharmacie. . .	1 %
Sciences. . . .	60 %	Médecine	95 %		

Enfin, la proportion du nombre des étudiants poursuivant leurs études en vue de se créer une situation encore indéterminée est de :

Droit.	50 %	Lettres	15 %	Pharmacie. . .	1 %
Sciences. . . .	25 %	Médecine	1 %		

Études désintéressées.

Ce n'est point méconnaître ni sous-estimer les terribles nécessités de l'heure présente que de désirer l'accroissement du nombre des jeunes gens qui, de nos jours encore, se contentent d'acquérir une culture générale pour leur satisfaction personnelle et non pour en monnayer les avantages matériels. Et il est permis de se réjouir que nombreux soient encore ceux qui n'assimilent point leur diplôme à un titre de créance sur l'État ou à quelque fonds de commerce susceptible d'un rapport immédiat. Ces étudiants de tous les âges qui travaillent dans le silence de nos Facultés, de nos grandes Écoles, de nos hôpitaux et de nos laboratoires, animés par le seul idéal de la foi intellectuelle, seront demain les grands maîtres de la Science ou de la Littérature françaises de notre enseignement, du Journalisme... Ils offrent à nos savants le meilleur hommage qui puisse être rendu à leur propre dévouement à la science et leur exemple se dresse devant la cupidité des uns et des autres, principale cause des pires difficultés qui nous accablent.

C'est de là que provient le désarroi de nombreux intellectuels qui n'ont pas su s'élever au-dessus des redoutables exigences de la vie moderne, et trouver leur vraie route.

M. Benda a, dans sa « Trahison des Clercs », trouvé de nombreuses excuses aux intellectuels contemporains ayant adopté l'attitude réaliste de ceux qu'il nomme des traîtres. Cette attitude, dit-il, leur est imposée « par les conditions politiques extérieures et intérieures survenues à leur nation, entre autres par ce fait que le monde moderne a fait du clerc un citoyen », le pire désordre est

« non pas peut-être la trahison des clercs, mais dans l'impossibilité de mener dans le monde actuel une existence de clerc », et M. Benda accuse l'État moderne de ne pas avoir su maintenir une classe d'homme « dont l'unique fonction eût été d'entretenir le foyer des valeurs non pratiques ».

En France, cependant, de sérieux efforts ont été entrepris par les Pouvoirs publics en vue de favoriser les jeunes intellectuels poursuivant leurs études et leurs recherches. Et je tiens à vous affirmer que le Bureau Universitaire de Statistique fait figurer à la meilleure place, dans le cadre régulier de ses informations professionnelles, tout ce qui intéresse certaines institutions trop peu connues des Français eux-mêmes, telles que la Caisse des Sciences, la Caisse nationale des Lettres, la Caisse des Recherches scientifiques. De même, de nombreuses fondations publiques ou privées attribuent des bourses à nos jeunes intellectuels; nous mentionnerons la récente fondation Roux, de l'Institut Pasteur, qui doit assurer l'engagement des jeunes médecins et des jeunes savants qui lui feront totalement défaut dans un avenir prochain.

L'aide directe que l'État français accorde à ses intellectuels sur le budget annuel peut se résumer brièvement :

— Les étudiants bénéficient chaque année de la répartition d'un crédit budgétaire de plus de 11 millions, destiné à servir des bourses et des prêts d'honneur aux jeunes gens des familles pauvres ou modestes.

— Les étudiants encore, dont l'œuvre sociale sont régulièrement subventionnés par le ministère de l'Éducation nationale, sur un crédit annuel d'environ 3 millions.

— Les savants, les hommes de lettres reçoivent, par l'intermédiaire des Caisses nationales, une somme d'environ : 7.150.000 francs par an.

Combien utile apparaît cependant de nos jours cette émouvante affirmation d'un jeune écrivain tchécoslovaque, M. Vaclar Sonmver, qui réserve à chaque pays la démocratie que ses intellectuels lui méritent, car, précise-t il, « dans un petit pays comme le mien où chacun doit remplir plusieurs fonctions, être intellectuel, c'est, par devoir moral, un service civique ».

En France, un mouvement important s'est dessiné dans les milieux universitaires et scientifiques pour répandre ce vœu de M. le professeur Langevin qui voudrait doter notre pays d'un Institut où les savants ne seraient pas chargés d'un enseignement et poursuivraient librement leurs recherches. Cet Institut serait, avec de sensibles variantes, l'équivalent du Kaiser Wilhelm Institut de Berlin. Enfin, chacun s'accorde à demander une protection plus efficace du droit d'auteur de nos savants.

C'est une autre forme de désintéressement non moins attrayante que celle qui émane d'une catégorie de petites gens, de travailleurs assidus et soucieux de ne briser aucun lien avec leur milieu d'origine, même lorsqu'ils sont parvenus au terme des études les plus honorables. Il faut, en effet, considérer comme un heureux signe des temps modernes ce fait que de nombreux petits employés, artisans, industriels et commerçants se plaisent à suivre les enseignements les plus divers de nos Facultés avec cet unique désir d'approfondir leurs connaissances générales et, par là même, de pouvoir assurer, eux-mêmes, en toutes circonstances, la gestion toujours plus large et ardue de leurs entreprises. Ceux-là ont compris ce que représente ce simple titre d'un poème de

Victor Hugo, paru en 1817, « le bonheur que procure l'étude dans toutes les situations de la vie ». Mais cette magnifique préoccupation est généralement propre à ceux qui désirent acquérir avant tout leur indépendance et leur liberté d'action dans le cadre de la vie économique. On comprend ainsi que les employeurs des catégories les plus diverses ne cessent de regretter l'insuffisance du personnel mis à leur disposition. C'est que la négligence des uns, l'orgueil des autres, qu'accroissent les effets d'un pessimisme de commande et d'une propagande souvent excessive, fixent déjà leurs limites à l'enthousiasme désintéressé de nos jeunes savants comme à la curiosité des modestes artisans de demain.

Études non désintéressées.

Nous verrons bientôt, en abordant l'étude précise et détaillée de l'encombrement réel de certaines carrières libérales et techniques ouvertes à nos jeunes diplômés, quelles possibilités leur seraient immédiatement offertes s'ils consentaient à abandonner certains préjugés absurdes qui ont interdit jusqu'ici la réalisation de l'équilibre de l'activité sociale.

« Dans le monde renouvelé, disait Berthelot, chacun travaillera avec zèle parce qu'il jouira du fruit de son travail; chacun trouvera dans une rémunération légitime et intégrale le moyen de pousser au plus haut son développement intellectuel, moral et esthétique. » Mais il faut, pour réaliser ce progrès social et humain, que les intellectuels daignent mépriser certains ornements périmés et que, suivant la pensée de M. Luc, directeur général de l'Enseignement technique au ministère de l'Éducation nationale, « loin de déchoir, ils s'ennoblissent en participant au travail commun ».

L'opinion publique et les intellectuels eux-mêmes n'ont pas voulu admettre le rôle que les uns et les autres devaient jouer dans la vie économique moderne. Les erreurs se sont ainsi accumulées durant de longues années et nous ont conduits au désarroi actuel. Aussi sommes-nous convaincus que même si la crise actuelle nous avait été épargnée et qu'à défaut même de toute crise économique, si faible soit-elle, le problème du surpeuplement de nos Universités et grandes Écoles, sous l'angle de l'orientation professionnelle des jeunes diplômés, devait nécessairement se poser de nos jours. Car le problème de chômage actuel des travailleurs intellectuels frappant si rudement plusieurs milliers de personnes, n'est qu'un aspect particulier d'un problème plus général et non moins angoissant. Comment ne serait-on pas au moins surpris en constatant que les générations passées ne se sont jusqu'ici nullement préoccupées des conséquences immédiates du développement constant de l'enseignement?

Il apparaît cependant élémentaire d'affirmer que l'évolution de notre enseignement public aurait dû depuis de nombreuses années, entraîner une intervention en tous points parallèle dans l'économie générale du pays qui permettrait de rechercher, de multiplier et d'élargir sans cesse les débouchés susceptibles d'être réservés aux titulaires de diplômes universitaires.

Tel est le rôle du Bureau Universitaire de Statistique.

IV. — PROPOSITIONS GÉNÉRALES TENDANT A PRÉCISER ET A ÉLARGIR LES DÉBOUCHÉS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE OUVERTS A L'ENSEMBLE DES JEUNES DIPLOMÉS.

La documentation que les jeunes gens peuvent et doivent consulter pour fixer leur orientation professionnelle, soit avant, soit après leurs études, est nécessairement éparse et se constitue au fur et à mesure que se découvrent les besoins.

Nous n'aurons donc pas la prétention d'établir ici un inventaire détaillé de tous les éléments d'information que nous avons pu grouper au cours des premiers mois du fonctionnement du B. U. S. Nous préférons même, à l'énumération trop aride des principales formes de notre activité, un tableau des possibilités réelles qu'offrent les débouchés ouverts ou à ouvrir aux jeunes diplômés des divers enseignements.

Ce cadre étant adopté, les conclusions de nos enquêtes peuvent se distinguer suivant qu'elles intéressent tous les étudiants, quelle que soit la discipline à laquelle ils appartiennent ou suivant qu'elles tendent à assurer des débouchés aux étudiants d'une discipline particulière.

Des conclusions générales propres à retenir l'attention des familles et de tous les jeunes gens soucieux de fixer leur avenir, nous avons tenté de dégager, non point les éléments d'un plan de rénovation économique — ce qui ne serait pas de notre compétence — mais ces quelques enseignements d'un intérêt immédiat :

1. Ce sera d'abord le devoir urgent et impérieux pour les Pouvoirs publics de réserver aux diverses catégories de travailleurs intellectuels, une bonne part des bienfaits que les lois sociales assurent aux travailleurs manuels. Le Parlement a déjà témoigné des dispositions bienveillantes qu'il convient de confirmer et de préciser.

Faudra-t-il, dire par exemple, quelle résistance il aura fallu vaincre pour obtenir que soit enfin pris en considération le vœu formulé par la Confédération des Travailleurs intellectuels grâce à la généreuse initiative de M. le conseiller d'État Grunebaum-Ballin, tendant à confier des travaux exceptionnels aux chômeurs intellectuels.

Et encore les premières réalisations acquises sur le plan de travaux établis par le B. U. S. seront-elles financées sur le produit d'une surtaxe postale! Sans doute, les grands travaux du ministère du Travail ont-ils favorisé quelques intellectuels, quelques techniciens. Mais que pouvaient espérer les trois artistes, l'homme de lettres, le journaliste, le bibliographe, le secrétaire, le clerc d'avoué, le représentant, les trois ingénieurs âgés de plus de quarante-cinq ans... que de modestes travaux de classement du Centre d'études juridiques ont pu sauver d'une détresse complète au cours de ces dernières semaines. Ce n'est là qu'un exemple entre bien d'autres.

2. Les Pouvoirs publics devront enfin comprendre qu'il leur faut rester sans cesse attentifs à l'*évolution des effectifs scolaires*, afin d'interdire tout mouvement trop large et désordonné sans rapport avec l'évolution des besoins de l'économie nationale et internationale, dans les temps présents et futurs.

Le B. U. S. se propose bien de ne point conserver dans des cartons les tableaux statistiques scolaires, professionnels qu'il doit établir chaque année. Son rôle est en ce domaine de souligner les problèmes de l'heure aux autorités compétentes, qui ont toujours accueilli ses modestes suggestions avec le maximum de bienveillance.

a) Les dispositions restrictives mais non brutales prises depuis quelques années, ont apporté de sensibles soulagements à l'encombrement de certains enseignements. C'est d'ailleurs le premier devoir qui s'impose aux Pouvoirs publics de veiller au maintien de l'enseignement public à un niveau au moins normal. Ceci suppose toute une série de mesures à appliquer aux diverses disciplines et ce, suivant les conditions et les besoins du moment : limitation obligatoire du nombre des candidats à admettre dans certaines écoles, institutions d'une année de stage, voire même d'une année propédeutique, relèvement du niveau des études, substitution des examens écrits aux oraux, limitation du nombre des anneés d'inscription dans un établissement après des échecs renouvelés, etc... Certaines de ces mesures récemment mises en vigueur avec intelligence ont permis d'enregistrer de sérieux résultats. En outre, les Pouvoirs publics ne doivent plus permettre à certains établissements d'enseignement privé de créer de redoutables confusions quant à la valeur et au nombre des diplômes décernés. L'intérêt de la jeunesse n'est point que l'on exploite commercialement ses moyens intellectuels, et sous le prétexte de liberté individuelle, il soit permis de la duper honteusement au risque de compromettre son avenir ! Les abus de toutes sortes sont à poursuivre sans répit.

b) Les jeunes gens, surtout les jeunes filles, moins averties et plus exposées, doivent tirer les plus utiles profits des informations de toute nature susceptibles de leur être communiquées, sur la base de références indiscutables. On leur évitera ainsi des difficultés d'une portée incalculable, que peuvent parfois leur causer des débuts et une orientation dont sont responsables « des officines strictement commerciales » hélas ! aussi nombreuses qu'actives. Mais comment réagir utilement contre de tels scandales alors qu'il y a tant à faire encore pour assurer l'organisation du marché du travail. Alors que, malgré la crise si sévère, M. Parès, député d'Oran, pouvait écrire en 1936 dans une revue coloniale : « Si le problème économique que doit résoudre chaque nation est un problème de débouchés,la France occupe à cet égard, un rang de faveur. Elle possède des débouchés tout indiqués dans toutes les parties du monde. *Il lui reste à les organiser...* Il y a là une politique de rendement immédiat. Cependant, il n'est nullement exagéré de dire de cette organisation *tout reste à faire* ». Ce qui se passe de commentaire !

Une documentation professionnelle élargie, intéressant aussi bien la recherche désintéressée que le marché du travail intellectuel et technique doit être constituée et mise à la disposition des jeunes gens et de leur famille. La préoccupation de chacun sera — est déjà — d'adapter ses aptitudes aux possibilités réelles que lui offre l'économie de son époque.

Mais que dire des services que pourra rendre cette documentation à certaines catégories d'étudiants, aux étudiants pauvres, aux étudiants malades. Nous entendons encore résonner dans nos oreilles l'appel si émouvant des étudiants hospitalisés au sanatorium de Saint-Hilaire-du-Touvet, le jour de l'inauguration

de ce magnifique établissement. Suffit-il de les guérir, de leur permettre d'achever leurs études, alors que tant de déboires les assaillent dès leur retour à une vie plus normale.

Dès à présent, le B. U. S. réservait des efforts particuliers à leur attention et nous nous félicitons de l'accueil obtenu de diverses parts.

Il faut enfin souligner l'intérêt capital qu'offrira une documentation sur les carrières féminines susceptibles d'intéresser nos étudiantes exposées à tant de difficultés. Nul ne conteste plus que les exagérations de tous ordres ont été enregistrées au cours de ces dernières années et que des aménagements s'imposent. Et ce serait commettre une erreur non moins redoutable que de considérer les besoins actuels de l'économie nationale et internationale comme une moyenne normale alors que, de toute évidence, nous subissons une période de sous consommation.

Aussi, devons-nous souligner que toute politique de restriction doit être en ce domaine fort prudente pour ne point sous estimer les possibilités futures ou susceptibles de s'affirmer à tous instants sous les formes les plus variées. L'impérieuse nécessité d'établir un inventaire, un cadre aussi précis que possible des *besoins*, comme de suivre sa constante évolution dans l'économie moderne.

3. Sans limiter à un problème particulier les effets de la crise générale, nous voulons cependant regretter amèrement la *désaffection des hommes pour certaines professions*. Faut il redire combien grave est l'indifférence dont tant de générations successives ont fait preuve depuis cinquante ans à l'égard des professions agricoles. M. Édouard Herriot a dit, non sans force : « On prend toujours à la terre, on ne lui rend jamais ! » Nous pourrions maintenant préciser qu'on ne saurait lui demander, sans en subir les répercussions vives et immédiates, beaucoup plus de sacrifices. Sans doute les efforts tentés par les comités dits « de retour à la terre », ont ils remédié pour une part à ce lamentable état de choses, sans doute convient-il de constater les bienfaisants résultats, bien que limités, de la législation sur les habitations à bon marché, qui a favorisé l'édification de logements et d'ateliers ruraux comme les récentes dispositions législatives, prévoyant l'aménagement des campagnes. Nulle propagande ne vaut par ces effets, l'heureux développement de la politique sociale pratiquée depuis la fin de la guerre au profit de nos populations agricoles. Mais comment ne pas souligner que les exploitations agricoles et forestières sont contraintes actuellement encore, d'employer de nombreux travailleurs étrangers, à défaut de main-d'œuvre française qualifiée. Comment ne pas regretter aussi l'ignorance où se trouve la population rurale — patrons et ouvriers — des progrès de la science, des progrès du machinisme.

De gros efforts doivent être engagés pour enrayer l'exode des jeunes paysans vers les villes où tant de risques les guettent. Une propagande intense et précise doit les éclairer utilement sur les fausses promesses des grandes cités puisque, dès à présent, il est permis de vérifier que les jeunes générations rurales restent attachées à la terre, à cette terre qui nous a nourri pendant des siècles, une race fière d'accomplir une véritable mission. Mais encore ne faut-il point que ce revirement soit passager et reste la conséquence provisoire de la crise économique actuelle. Il faudra aussi favoriser l'artisanat dans le cadre d'une

véritable civilisation urbano-rurale, grâce à quoi seulement, les populations pourront bénéficier du bien-être moral et matériel, auxquels tout citoyen peu et doit prétendre à ce stade de la civilisation moderne.

Mais dira-t-on en quoi ce problème de l'exode des campagnes intéresse-t-il le placement des jeunes diplômés? D'abord en ce que le chômage intellectuel n'est qu'un aspect, qu'une conséquence du chômage général. Puis, il faut bien comprendre que cette masse de jeunes hommes arrachés à la terre et à nos provinces vient peu à peu s'incruster dans l'industrie et le commerce. Luttant à armes inégales, se contentant d'une situation très moyenne, ils sont prêts à tous les sacrifices, dont certains employeurs mal informés ne calculent pas l'exacte portée. Sans doute le courage et la volonté ont-ils toujours permis aux hommes de dominer les défaillances de leur première éducation lorsque celle-ci se découvre insuffisante. Mais les exceptions ne sauraient constituer la règle, qui fait attribuer, peu à peu par degrés successifs, de trop nombreux emplois à des travailleurs honnêtes, mais mal préparés, tandis que, d'une part, certaines professions doivent être nécessairement réservées à des étrangers, travailleurs spécialisés et, que d'autre part, tant de jeunes diplômés, animés des meilleures intentions connaissent le chômage dès leur sortie de l'école.

Aussi nous ne saurions trop nous féliciter de la récente décision prise par M. Frossard, ministre du Travail, qui prévoit le maintien des secours de chômage aux ouvriers et employés des villes, inscrits aux fonds de secours et désireux de prendre à leur compte la charge d'une exploitation rurale. Seule la vaste généralisation de telles mesures destinées à provoquer une véritable migration serait, si elle est animée par la collaboration constante et active des divers services des administrations intéreséses, Travail, Travaux publics, Enseignement technique, susceptible de rendre d'inappréciables services au pays.

Non moins grave, bien que plus récente, est la *désaffection des générations* d'après-guerre et des hommes des conditions sociales les plus diverses, *pour la plupart des travaux manuels* comme pour les emplois dits subalternes.

Le principe de l'unité du travail manuel ou intellectuel maintes fois affirmé par les autorités les plus autorisées et notamment par les dirigeants du Bureau international du Travail, n'est point généralement admis par les individus.

Dès lors, ce que nous avons précédemment indiqué pour les professions agricoles pourrait être répété ici.

Mais, sans doute, ce regret risquerait-il de soulever bien des préoccupations, au progrès technique qui s'est développé, lui aussi, sans contrôle de 1914 à nos jours. C'est Albert Thomas, qui, dès 1931, nous révélait que « si l'industrie américaine de la chaussure travaillait à plein rendement, elle pourrait, à elle seule, fournir deux paires de chaussures par an à tous les habitants de la planète ».

Aussi, serait-il malaisé de nier une formidable exagération dans les plans des grands chefs de l'industrie qui ne surent point revenir à une juste conception des possibilités réelles. Or, à cette exagération, véritable démagogie, nul n'a su résister.

Devons-nous souhaiter le retour aux méthodes souvent si archaïques d'avant-guerre? Nous ne le pensons pas, car un coup brutal porté au progrès technique

aurait des répercussions directes sur le développement si heureux du progrès social réalisé dans le même temps.

Et puis, faut-il rappeler que tant de produits de toute nature, sans épargner ceux de la terre, sont actuellement détruits, alors que tant de familles meurent de faim et sont réduites à une lamentable détresse?

Faut-il rappeler que dans la seule partie de l'Europe 50 ou 60 millions d'habitants subissent des conditions de vie très inférieures à celles des populations de certains grands États. Si leur standard de vie était élevé à un niveau normal — ce qui nous paraît être une obligation sociale — il en résulterait aussitôt un accroissement de leur pouvoir d'achat et de consommation, donc de capacité commerciale dans plusieurs nations capables dès lors de substituer à la redoutable guerre économique, une politique de conventions internationales, génératrice d'ententes professionnelles.

Et que dire du développement possible des grands Empires coloniaux, du développement de la vie politique, sociale et économique de nos possessions d'outre-mer restées profondément attachées à la métropole! La conférence dite impériale de 1930-1935 a souligné toutes les heureuses possibilités d'une action créatrice pour la réalisation de laquelle les appels se multipliaient et se font sans cesse plus pressants, ainsi qu'en témoigne la remarquable conférence faite par M. Jacobson devant la Société des Ingénieurs civils le jour de son accession au fauteuil présidentiel. Les Pouvoirs publics ne devront plus résister bien longtemps encore à l'appel de la raison.

Ainsi l'économie mondiale aura-t-elle connu en quelques années les pires excès; les nécessités de l'heure présente commandent de rechercher entre les pôles extrêmes de ces fluctuations, une formule plus équitable et plus raisonnable.

Le retour à un équilibre normal doit entraîner certains réajustements, dont nous apercevons, chaque jour, le lent et pénible travail. En ce qui concerne le problème de la main-d'œuvre, nous verrons tout à l'heure, sous les rubriques particulières, ce que nous pouvons attendre.

Mais nous voulons sans plus attendre, citer ce passage de l'excellente allocution prononcée par M. le secrétaire général de la préfecture de la Somme devant une assemblée de Pupilles de la Nation et dont il convient de ne pas réserver les plus utiles conseils, aux seuls techniciens de l'industrie ou du commerce.

« Entre les deux écueils, d'une éducation trop théorique d'une part, et d'une absence d'éducation théorique d'autre part, il y a une large place à faire en France à l'éducation professionnelle et à l'artisanat.

« Nous avons trop d'ingénieurs, pas assez de praticiens, trop de manœuvres, pas assez de spécialistes. Dans le désordre économique du monde, il n'y a plus guère de place pour la médiocrité, nous sommes arrivés à un stade où les entreprises commerciales ou industrielles médiocres de l'après-guerre doivent disparaître. De même, l'ouvrier médiocre est voué à la misère et à l'exploitation.

« Dans notre pays de goût et de mesure, il faut remettre en honneur les procédés qui ont fait autrefois notre supériorité aux productions massives, résultant du travail en série, du travail à la chaîne; il faut que nous opposions des

produits de qualité, sortis des mains expertes de nos ouvriers. Le travail de la main ne doit pas, certes, exclure le travail de la machine, mais le compléter et lui donner cette grâce, ce sens artistique qui sont l'essence même de notre race.

« Si nous voulons conserver notre place dans l'économie mondiale, si nous voulons voir s'ouvrir à nouveau les débouchés extérieurs, si nous voulons donner à nos ouvriers un standard de vie conforme à la dignité humaine, c'est sur ce terrain-là que nous devons lutter. Pour l'objet amené à un certain degré de perfection, la concurrence ne joue plus, il fait prime sur le marché. Par voie de conséquence, pour le bon ouvrier, pour le bon artisan, pour le bon spécialiste, il y a toujours une place au soleil. »

Qui nous amène à préconiser une large politique de « revalorisation » de nombreuses professions que le B. U. S. se flatte d'avoir adoptée et mise aussitôt en pratique. Cette revalorisstion ne sera poss b e que si les Jeunes consentent à ne plus mépriser ce travail subalterne et manuel, puis à ne plus exiger, dès leur sortie de l'école des postes de commandes des emplois supérieurs, tout comme au temps de la folle prospérité. Car il faudra bien revenir à la tradition d'une lente et sûre progression si chère à nos aînés de 1914, grâce à quoi seulement les travailleurs honnêtes peuvent recueillir le bénéfice de leurs justes mérites au détriment des audacieux sans vergogne.

On a prétendu, pendant de longues années, vouloir connaître la vie, sans en éprouver directement les premières difficultés. De même s'est-on qualifié bon ouvrier, en mépr sant tout apprentissage ! De telles audaces n'ont pas résisté aux rigueurs de l'époque actuelle. Aussi M. Dautry, directeur général des chemins de fer de l'État, a-t-il formulé, non sans raison, le vœu que tous les éducateurs et même les plus grandes Écoles mettent les jeunes gens en face des réalités, leur fassent une mentalité de raison, les habituent à modérer leur ambition, leur fassent enfin accepter de débuter avec bonne humeur dans les emplois les plus modestes sans se laisser rebuter par un premier contact parfois pénible avec les difficultés de la vie. « Ce n'est qu'après un temps assez long, après avoir gravi les échelons inférieurs qu'on peut s'orienter, s'affermir, se créer une physionomie particulière, montrer qu'on a ou non une valeur réelle ».

M. Dautry a demandé en maintes circonstances aux jeunes ingénieurs de ne pas rougir s'ils sont d'abord obligés de travailler manuellement ou au contact direct des travailleurs manuels...

C'est, d'un mot, la question de l'orientation de l'enseignement et des stages professionnels dont nous entendons souligner ici, de façon toute particulière, la portée considérable dans le monde du travail manuel et sous une forme spéciale mais non moins nette dans le monde du travail intellectuel, puisque « suivant la prophétie de Michelet, la culture générale s'associe de plus en plus étroitement et familièrement à la leçon quotidienne du travail manuel ».

3. La troisième conclusion d'ordre général à laquelle nous ont conduit nos investigations de tous ordres est la nécessité impérieuse de *protéger les titres et diplômes.*

Au cours de la période des grandes facilités qui succéda à la guerre, chacun ayant pu choisir le métier de son choix et accroître sans cesse, ses revenus, il

était à redouter que de nombreuses tentatives ne fussent faites en vue d'exploiter frauduleusement la bonne volonté et l'insouciance du public, toujours prêt à tout prendre au sérieux.

On ne tarda guère, en effet, à voir surgir de nombreux ingénieurs, experts, docteurs en toutes matières ayant conquis parfois leurs titres dans des établissements d'enseignement très libres.

Puis les illégaux exercèrent leurs ravages presque publiquement, en procédant à l'installation définitive de leurs services, de leurs cabinets ou de leurs laboratoires. Les syndicats professionnels, justement émus, ont réagi et signalé ces agissements, souvent très regrettables, aux tribunaux compétents. Mais les poursuites s'avérèrent difficiles et inopérantes dans des cas trop fréquents, ce qui permet encore à de nombreux empiriques, possédant par ailleurs une profession déclarée et suffisamment rémunératrice, de duper les braves gens. Nous avons pu vérifier que certaines régions étaient presque interdites aux travailleurs intellectuels, munis d'un diplôme d'État, médecins, sages femmes, vétérinaires, avocats..., qui se heurtent à la toute puissance locale des charlatans et des empiriques.

La protection des titres a fait l'objet de nombreuses discussions, au sein même du Parlement. Une loi, portant la date du 10 juillet 1934, a été adoptée qui a satisfait, du moins, en bonne partie, les vœux des associations d'ingénieurs. Architectes et docteurs-vétérinaires ne ménagent point leurs interventions en vue d'obtenir le vote de projets sérieusement étudiés.

En outre, une proposition de loi est soumise depuis plusieurs mois aux commissions compétentes, qui aurait opur but de compléter la loi du 21 avril 1933 relative à l'exercice de la médecine.

Il est bien évident que ce ne sont là que des efforts partiels et que peu à peu la plupart des professions libérales devront être organisées, non certes, pour créer de nouvelles castes, mais dans le but d'évincer les indésirables ou ceux que caractérise une excessive témérité.

Dans l'intérêt même de la nation, il faut remédier et d'une manière définitive, à ce grand malaise que M. Dautry a si justement dénommé « une crise de qualité ».

4. La *protection des professions* doit s'exercer avec la même vigueur lorsque, malgré le défaut de toute réciprocité au profit de nos nationaux et la nécessité d'exiger à l'entrée dans certaines carrières des références éprouvées, de nombreux diplômés étrangers peuvent à leur seul gré s'installer en France.

Mais, sur ce point, nous serons brefs puisque fort heureusement des dispositions récentes ont été prises qui établissent ou doivent instituer des restrictions fort sérieuses à l'exercice des carrières administratives, des professions d'avocat, de médecin, de chirurgien-dentiste... A quoi nous devons ajouter la mise en application des textes réglementaires protégeant la main d'œuvre française, c'est-à-dire tous les salariés, ouvriers, employés, ingénieurs, médecins pharmaciens, chirurgiens-dentistes, professeurs, artistes, etc... à l'exécution desquelles le B. U. S. participe directement en collaboration avec les services du ministère du Travail.

Certaines de ces mesures devront disparaître en période normale et ce, dans l'intérêt même de nos nationaux, d'autres devront subir certains aménage-

ments. Mais la plupart de ces prescriptions seront maintenues sans que puisse être heurtée la susceptibilité des Gouvernements étrangers, et sans que, sans doute soient éloignés de notre pays les artistes et les savants qui participent si activement et si généreusement à la gloire intellectuelle de la France.

5. Enfin, une observation très générale que nous avons pu dégager de nos travaux quotidiens, est le devoir si urgent pour tous, de favoriser, par *tous les moyens*, *une meilleure répartition des diplômés* groupés dans nos grands centres urbains et plus particulièrement dans la capitale.

Quelques données statistiques nous permettront bientôt de mesurer l'ampleur de ce problème pour toutes les professions.

Mais nous indiquerons ici même que tout au long du mois de septembre dernier, nous avons signalé près de 20 postes d'enseignement libre à prendre en province, alors qu'une seule candidate licenciée s'est présentée à nos services sans pouvoir donner suite à nos projets d'installation en province. Aussi chaque année de nombreux postes très susceptibles de convenir à de jeunes licenciés, hommes ou femmes, restent inoccupés. Ils sont de ce fait ou supprimés ou offerts à des jeunes gens possédant des titres notoirement insuffisants. Signalons encore que les concours administratifs ouverts à Paris réunissent — ou du moins réunissaient jusqu'à ces derniers mois — un nombre imposant de candidats, c'est à dire plusieurs centaines de jeunes diplômés pour quelques rares postes mis au concours alors que les administrations de province (préfectures, sous-préfectures, mairies) offrant des situations à peu près analogues, ne recevaient qu'un nombre infime de candidatures de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur. D'un bref sondage effectué auprès de diverses préfectures, il résulte que tout au début de cette année, pour 7 emplois de rédacteurs mis au concours, 85 candidats se sont présentés dont 12 seulement pouvant justifier d'un *diplôme de l'enseignement supérieur*. Deux de ces concours ont été annulés en raison de l'insuffisance des candidats.

D'ores et déjà, nous pouvons donc regretter l'aveugle obstination de tant de jeunes gens, qui, disposant de ressources fort réduites, préfèrent encore aux possibilités de la province, à une existence assurée, les prétendues distractions de la grande ville, dont ils ne peuvent pas d'ailleurs généralement profiter. Il en résulte un double danger pour le pays, qui se voit constituer dans les villes une masse d'indécis, de mécontents dont les désirs ne pourront jamais être satisfaits et, disons le, maintenant une véritable masse de véritables prolétaires intellectuels — et pour le pays, dont pour reprendre les expressions à la mode, l'équipement, l'armement intellectuel et social ne peut être ainsi assuré. Si cet état de choses devait s'accentuer encore, la France ne tarderait pas à offrir, du point de vue qui nous préoccupe, l'aspect d'un désert, d'où émergeraient des centres engorgés par une foule d'intellectuels plus ou moins désœuvrés. A cela nous opposerons une action vigoureuse en prospectant de nombreuses régions, grâce à nos conclusions statistiques, grâce aux informations privées qui nous arrivent chaque jour.

Des listes de postes ou de cabinets à créer sont ainsi établis par nos soins et à ces avis, comme ceux intéressant les concours administratifs, nous réservons la plus large publicité.

Je dois, pour ne point mentir, vous avouer que cette initiative a obtenu,

dès le début, les plus heureux résultats. Notre volonté de ne point heurter les intérêts privés dans ce qu'ils ont de plus respectable, notre désir bien net de ne servir que l'intérêt général eurent vite raison des pires résistances.

Notre dernière conclusion sera réservée à l'obligation qui s'impose aux Pouvoirs publics de procéder à une *réorganisation des carrières administratives* pour y faire la place qu'ils méritent, aux jeunes diplômés.

Ce problème a fait l'objet de vœux adoptés par le Conseil d'administration du Bureau universitaire de Statistique soumis depuis plusieurs mois aux autorités compétentes.

Ces vœux visent essentiellement :

1° La publicité à réserver très régulièrement à tous les avis de concours organisés par les Administrations centrales, locales et coloniales.

Ce premier vœu a fait l'objet d'intéressantes et successives décisions prises par la ministère de l'Éducation nationale. Signalons notamment une récente et importante circulaire de M. Mario Roustan qui a bien recommandé à MM. les Ministres d'inviter leurs Administrations à nous communiquer obligatoirement tous avis de concours et de recrutement émanant de leurs services centraux ou annexes;

2° Un second vœu sollicite la revision des règlements de concours administratifs en vue de la détermination d'un minimum de points en deça duquel aucun candidat ne saurait en aucun cas être admis; l'admission des jeunes filles diplômées, au moins dans la limite d'un certain pourcentage à fixer, soit par rpaport au total des places mises au concours, soit par rapport au total des emplois équivalents dans l'Administration intéressée, puisque les jeunes filles non diplômées, appartenant déjà aux services administratifs, n'ont jamais été écartées des concours. Enfin l'unification des programmes des concours administratifs ne comportant qu'une partie de questions particulières et techniques pour chaque Administration avec l'indication précise des ouvrages et documents à consulter.

Nous avons toujours pensé que le Gouvernement aussi désireux que nous d'assurer le meilleur recrutement du personnel des Administrations publiques ne tarderait pas à préciser l'attitude qu'il entend adopter à l'égard de celles de ces propositions non encore retenues par les Administrations intéressées.

Tel est aussi l'avis de M. Mario Roustan, ministre de l'Éducation nationale qui, par une circulaire du 22 novembre 1935, a demandé à tous ses collègues au Conseil du Gouvernement d'étudier sans retard ces suggestions du B. U. S.

3° Nous préciserons d'un mot notre désir de ne point limiter ici notre action aux seules carrières administratives.

Il faut, en effet, que les jeunes, et notamment les jeunes diplômés n'aient plus cette impression que, dans les entreprises privées, la plupart des situations sont réservées aux favorisés du sort. Mais, dira-t-on, comment les employeurs pourraient-ils s'adresser à nos jeunes diplômés, sinon par le moyen des petites annonces de la presse, non susceptibles de donner des résultats très sérieux auprès de cette clientèle particulière. Le B. U. S. s'est offert dès les débuts à combler cette grande lacune, et, peu à peu, le nombre de nos informations d'origine privée s'est sensiblement accru. La collaboration que veulent bien nous apporter les dirigeants de la Confédération Nationale de la Production

française nous permet d'espérer un très large développement de notre activité présente. Et nous nous permettons de nourrir cet espoir de voir un jour prochain le Conseil national économique nous apporter ses conseils et son appui.

Nous réservons enfin, pour un avenir plus éloigné la réalisation de deux vœux particulièrement importants, non seulement pour la cause des jeunes, mais pour l'avenir intellectuel du pays : l'un vise l'abaissement de la limite d'âge de la mise à la retraite des fonctionnaires des Administrations. Faut-il avouer que certaines catégories de fonctionnaires ont bénéficié jusqu'à ces dernières années de mesures très libérales, puisque quelques titulaires ont pu exercer après quatre-vingts ans! Mais il ne s'agit là que d'exceptions fort heureusement supprimées. Les vœux émis sur ce sujet varient suivant l'âge limite choisi par les auteurs. La Conseil du B. U. S. soucieux d'assurer une utile tradition et de sauvegarder le fonctionnement des services publics, notamment dans l'enseignement supérieur, s'est contenté fort sagement de demander que la limite d'âge maximum de soixante-quinze ans soit ramené à soixante-dix ans, et que soit décalées dans les mêmes conditions toutes les autres limites d'âge prévues par les lois et règlements en vigueur. M. le Président du Conseil a précisé depuis, que les difficultés financières s'opposaient à l'adoption d'une mesure générale. Nous pouvons espérer que des dispositions particulières conformes aux vœux du B. U. S. seront prochainement retenues et que l'étude de la question sera reprise, dans son ensemble, dès le retour à un état de choses plus normal.

Le second vœu demande l'institution d'une limite d'âge pour l'exercice des professions libérales et techniques, sous cette réserve que les groupements professionnels aient pu organiser un régime de retraites au profit des titulaires de ces professions.

On a qualifié cette proposition d' « effarante ». Or, il nous paraît, à nous, absolument affarant que ce projet n'ait pu joindre l'adhésion des jeunes, celle de tous leurs aînés, si nombreux que puissent être les opposants.

Car, à la vérité, il ne s'agit pas d'organiser des luttes de générations, mais, tout au contraire, de les rendre impossibles; les jeunes ont constaté, en effet, combien il serait inhumain de protester contre l'activité professionnelle de leurs aînés les plus âgés dont certains ont si bien compris leur rôle social, qu'ils ne peuvent au soir d'une vie bien remplie assurer leur propre existence! Et combien scandaleuse est la situation faite à tant de travailleurs intellectuels, contraints de s'incliner devant quelque redoutable coup du sort et d'abandonner une carrière qu'ils honoraient depuis plusieurs années.

De brefs sondages nous ont permis de déterminer dans l'ensemble du corps médical :

5 %	de médecins âgés	de plus de 70 ans.
5 %	—	de 65 à 70 ans.
10 %	—	de 60 à 65 ans.
35 %	—	de 50 à 60 ans.
55 %	—	de 50 ans.

On admet généralement que la moyenne de décès dans le corps médical peut être fixé à soixante-quatre ans.

Dans un même barreau, sur le nombre total des avocats inscrits,

40 % d'entre eux plaident deupis 1890 au moins
4 % se sont inscrits entre 1890 et 1895
5 % — entre 1895 et 1900
20 % — de 1900 à 1910
20 % — de 1910 à 1920.
45 % — de 1920 à 1930.
enfin, 2 %, de 1930 à 1934.

Ces quelques chiffres montrent assez l'intérêt du problème soulevé par les jeunes étudiants préoccupés tout à la fois du sort réservé aux travailleurs intellectuels plus âgés et de leur propre avenir.

Ce vœu n'est point d'ailleurs si révolutionnaire qu'on voudrait le représenter, puisqu'il existe déjà de nombreuses Caisses mutuelles ou professionnelles de retraites, créées dans le cadre des principales carrières libérales. Il en est de même pour les carrières techniques au profit desquelles M. Dautry, directeur général des Chemins de fer de l'État, a demandé à maintes reprises, l'organisation d'un régime définitif et général des retraites.

Résumé des conclusions générales.

En résumé, nous concluons à la nécessité de prévoir l'extension aux travailleurs intellectuels des bénéfices des principales lois sociales;

Le contrôle constant des mouvements statistiques des effectifs scolaires en vue d'établir une liaison permanente entre cette révolution et celle de l'économie nationale.

La constitution d'une documentation approfondie sur les possibilités offertes aux travailleurs intlelectuels désintéressés, ainsi que sur l'état du marché du travail intellectuel.

Une propagande en faveur des professions agricoles et manuelles, et la revalorisation des professions dites subalternes dans le cadre d'une progression normalisée. Enfin, le développement des enseignements et des stages professionnels.

La protection des titres et diplômes.

La protection des professions et de la main d'œuvre nationale.

Une action énergique en faveur d'une meilleure répartition des jeunes diplômés en province.

L'élargissement de débouchés administratifs susceptibles d'être ouverts aux jeunes avec tous aménagements à apporter aux règlements des concours administratifs.

Enfin, l'abaissement de la limite d'âge de mise à la retraite dans les administrations publiques et l'intervention des Pouvoirs publics en vue de favoriser l'institution d'une limite d'âge pour l'exercice des professions libérales et techniques.

Ce sont là les grandes lignes du plan d'action pratique que le B. U. S. a établi, au contact direct avec l'expérience de chaque jour à seule fin d'assurer le maximum de débouchés à toutes les catégories de travailleurs intellectuels; qu'on ne nous accuse pas ainsi de vouloir réserver aux seuls diplômés tous les

postes de commande, et de tenter de créer un véritable mandarinat intellectuel. Nous savons bien qu'il ne suffit point de justifier d'un titre universitaire pour être capable de bien tenir un emploi où l'initiative, l'acharnement au travail, la patience et tant d'autres qualités ont un rôle essentiel à jouer.

Nous savons aussi bien à quels résultats sont parvenus tant d'hommes que les hasards de la fortune ont privés d'une culture générale, voire même de toute culture. Mais nous voulons assurer à chacun la place exacte qu'il doit normalement occuper par les mérites de son intelligence, par ses connaissances générales et professionnelles, par son ardeur au travail. L'exercice de certaines professions doit être nécessairement réservé aux seuls diplômes (médecine, chirurgie dentaire, barreau, enseignement). Tandis que, dans d'autres carrières, ils bénéficient d'une simple préférence, qui sera soumise à l'épreuve du rendement au travail (administration, carrières de comptabilité, assurances, etc...).

Notre action n'a pas pour but de créer des privilèges injustifiés en faveur d'une caste; elle vise uniquement à assurer au pays le développement toujours plus harmonieux et plus large de la culture de son peuple et à lui éviter les redoutables erreurs d'une nouvelle crise de qualité.

V. — ÉTUDE DES DÉBOUCHÉS PARTICULIERS OUVERTS AUX TITULAIRES DES PRINCIPAUX DIPLOMES DES DIVERS ENSEIGNEMENTS

Ces conclusions d'un intérêt très général étant ainsi dégagées, nous rechercherons maintenant suivant le plan que nous nous sommes tracé, les particularités propres aux principales disciplines de notre enseignement. Notre préoccupation ne sera donc plus de rechercher, dans l'étude de l'évolution de la structure économique du monde moderne, la part à réserver aux travailleurs intellectuels, mais plutôt de déterminer les caractéristiques particulières du problème de l'orientation tel qu'il se pose pour les diplômés de nos Facultés, de nos grandes Écoles, de nos établissements d'enseignement scientifique et technique.

Dans les Facultés de Droit, le nombre des étudiants français et étrangers est passé :

de 9.703 en 1900
à 16.915 en 1910
puis à 13.948 en 1920
à 27.541 en 1934
enfin à 24.326 en 1935

Pendant la même période, le nombre des étudiants français inscrits en première année de scolarité de licence subissait la progression suivante :

2.501 en 1900
3.088 en 1913
puis 4.831 en 1920
enfin 6.597 en 1932 pour retomber
à 5.585 en 1934

A noter des fluctuations sensibles dues d'une part, aux effets du relèvement

notable du niveau des études juridiques (notamment grâce à l'établissement d'un examen écrit) et, d'autre part, pour les dernières années à la diminution du nombre des naissances pendant les années correspondantes.

Mais à cette progression considérable des effecitfs généraux, ne correspond pas, fort heureusement, une progression parallèle du nombre des diplômés de licence ou de doctorat puisque leur total est passé :

Pour les licences de 1.475 en 1900
à 2.455 en 1934
Pour les doctorats de 494 en 1900
à 396 en 1934.

Cette différence s'explique, en bonne part, par l'accroissement très sensible notamment au cours de ces dernières années, du nombre des étudiants inscrits aux cours de capacité en droit.

Le diplôme de capacité en droit ne permet d'accéder qu'à de rares emplois administratifs ou privés. Une telle constatation nous permettra de considérer ce mouvement avec le maximum d'intérêt, en ce qu'il témoigne du désir qu'ont les classes moyennes d'acquérir et une meilleur culture générale et des connaissances juridiques aujourd'hui si utiles aux plus modestes artisans.

En revanche, nous devons bien avouer que l'opinion publique s'est attachée à cette affirmation toute gratuite, que tout candidat à la licence ou au doctorat en droit, est nécesasirement un futur avocat, un officier ministériel ou un professeur de Faculté en herbe.

Or, ignore-t-on qu'un avocat doit patienter de nombreuses années avant de se constituer une clientèle même moyenne, que le secrétariat des maîtres du barreau n'offre que des possibilités chaque jour plus restreintes, à ce point que depuis quatre ou cinq ans, aucune offre n'est parvenue aux Unions de Jeunes Avocats, dans la plupart des barreaux.

Ignore-t-on aussi les exigences justifiées par l'importance des affaires ou par la valeur du titre des officiers ministériels désireux de céder leur charge?

Nous ne laisserons, en tout cas, pour notre compte, aucune illusion aux jeunes diplômés dont la principale fortune est représentée par un diplôme de Faculté et qui pourraient se laisser bercer par de trop douces illusions. Voici d'ailleurs quelques chiffres :

Alors que le nombre des diplômés de licence en Droit, décernés chaque année s'élève à une moyenne de 2.000 unités environ, nous avons relevé que le nombre des charges ou cabinets fut par exemple pour 1933 :

Pour les notaires.	309	pour un total de	6.876
Pour les avoués d'appel	6	—	254
Avocats au Conseil d'État	2	—	60
Avoués d'instance	78	—	1.823
Huissiers	239	—	3.564
Commissaires priseurs.	23	—	360
Greffiers	37	—	720
— en chef	12	—	277
— de justice de paix	176	—	2.899
— tribunal de commerce	11	—	253
— de simple police	12	—	11

soit un total général de 805 charges cédées au cours d'une année.

Or, je vous sais trop avertis pour insister sur ce fait que les charges ne sont généralement acquises que par des candidats bénéficiant d'une expérience de plusieurs années, sans qu'ils aient d'ailleurs le plus souvent à produire de diplômes des Facultés de Droit.

De même, le barreau ne peut absorber de nombreuses activités. Le nombre des avocats qui était de 4.928 en 1912 est tombé à 4.561 en 1931, avec cette indication complémentaire que le nombre des avocats plaidant en 1913 ne représentait que le tiers du nombre total des avocats inscrits. Cette carrière si justement enviée ne peut offrir de nos jours, sauf pour les jeunes gens très favorisés par la fortune, des débouchés nouveaux, du moins en principe.

Je dis en principe, car de sérieuses réserves sont à formuler en ce qui concerne la répartition générale des avocats inscrits auprès de nos tribunaux. Une statistique comparative des avocats inscrits en 1912 et en 1931 nous permet de conclure à une diminution de l'effectif total, à une progression très nette à Paris, à une stabilisation à peu près générale dans les grands centres urbains, mais à une diminution marquée dans les centres de faible ou moyenne importance.

Aussi Paris qui comptait :

1.548 avocats en 1912
en a 1.835 — en 1931.

Par contre, la Cour de Lyon en comptait :

218 en 1912
contre 201 en 1931

Bordeaux en comptait :

195 en 1912
contre 175 en 1931

Douai en comptait :

242 en 1912
contre 233 en 1931

Puis, en dehors de ces grands centres

Agen	88	en 1912,	52	en 1931
Amiens	73	—	56	—
Angers	65	—	36	—
Bastia.	58	—	28	—
Besançon	90	—	59	—

et nous pourrions continuer ainsi une longue énumération.

Je ne voudrais pas enfin vous imposer la lecture de la longue liste des villes où aucun avocat n'exerce plus depuis la guerre. Cette situation peut parfois se justifier du fait de l'évolution économique de certaines régions ou même du fait de certaines circonstances particulières. Mais ce ne sont là que des exceptions, et l'attrait qu'exerce les grands centres urbains demeure l'explication fondamentale de cet état de choses si regrettable.

Pour combler les défaillances souvent préjudiciables à l'intérêt général, il a été décidé que dans ces régions le droit de plaidoirie serait conféré à des officiers ministériels du siège, qui cumulent ainsi leurs fonctions normales avec la charge d'avocat.

Cette autorisation n'est que provisoire et il appartient à de jeunes avocats de se grouper pour former un barreau local, grâce à quoi le droit de plaidoirie est aussitôt retiré aux officiers ministériels.

Ce n'est cependant un secret pour personne que de nombreux et distingués hommes de loi parviennent fort difficilement à subsister à Paris et dans quelques grands centres; nous en avons malheureusement tous les jours des preuves douloureuses. Il faut bien réfléchir, en effet, sur les difficultés qui guettent nos jeunes gens frais émoulus de la Faculté, animés des meilleures intentions, mais dépourvus de toutes ressources et de puissantes relations dans les milieux les plus divers.

Aussi, le B. U. S. s'est-il appliqué, dès ses débuts, à établir en complet accord avec l'Association Nationale des Avocats et les Unions de Jeunes Avocats des listes d'informations qui doivent permettre de déclencher le mouvement de l'orientation régionale des jeunes avocats et de diriger en parfaite connaissance de cause, des jeunes sur les postes abandonnés.

Cette documentation est à la disposition de tous ceux qui ne sont point, de parti pris, décidés à se maintenir dans la capitale ou dans quelques grands Centres.

Nous pourrons, de même, signaler à nos jeunes étudiants en Droit l'intérêt que peut leur offrir une certaine spécialisation, notamment dans le cadre du contentieux fiscal ou administratif. Des observations judicieuses nous ont été formulées à ce propos par des maîtres de l'Université et par des représentants qualifiés des collectivités locales.

Ces premières réserves à l'encombrement de la carrière d'avocat appelle aussitôt un autre vœu que dans leurs Congrès successifs, les Associations d'avocats et d'étudiants en Droit, ont visé depuis de nombreuses années.

Que penser, en effet, des règlements si rigides imposés aux avocats, aux officiers ministériels, règlements qui pèsent lourdement sur les jeunes parfois détournés des meilleures vocations, alors que sans diplôme, sans références, il est possible à tout citoyen de faire du « contentieux ».

Je sais bien quels excellents arguments sont régulièrement invoqués contre la réglementation de certaines professions.

Mais nous persistons néanmoins à demander que cette réglementation soit instituée sinon en droit, du moins en fait par l'extension des privilèges de juridiction, réservés jusqu'ici aux hommes de loi. Certes, des auxiliaires ont, en ce domaine, comme en tant d'autres, leur rôle à jouer, rôle pour lequel avocats ou officiers ministériels ne sont ni préparés, ni outillés. Mais cela ne signifie point que peu à peu, au gré des circonstances, ceux-là doivent s'attribuer même indirectement des attributions et des rôles nécessitant des connaissances et une expérience très particulières, que de ce fait, contre l'ignorance ou l'indifférence des masses, la loi doit protéger.

Nous mentionnerons pour mémoire, les carrières de l'enseignement ouvertes aux agrégés des Facultés de Droit, dont le recrutement est fort limité chaque

année. Le nombre total des postes d'enseignement des Facultés de Droit ne s'élève qu'à 233, outre 27 postes d'agrégés; et en 1933 les concours d'agrégation n'offraient que 8 postes, en 1934, 9, chiffre supérieur encore à celui des vacances réelles.

De ce qui précède, il résulte que les principales carrières juridiques ne peuvent absorber qu'une faible partie des effectifs de licenciés ou docteurs en Droit.

Vers quels débouchés pourrons-nous dès lors aiguiller nos capacitaires, licenciés ou docteurs en Droit?

D'abord, vers la plupart des carrières administratives n'exigeant aucune connaissance technique et dont les concours offrent des particulières facilités pour les diplômés des Facultés de Droit, en raison de l'importance accordée aux questions juridiques et administratives. Nous avons tenté de préciser l'importance du recrutement annuel de nos administrations publiques. Mais les circonstances des dernières années, ont nécessité tantôt des recrutements intensifs, tantôt de sévères restrictions. D'où l'impossibilité absolue d'envisager la réalisation d'un travail utile, que nous ne manquerons pas d'entreprendre régulièrement, dès leur retour à une situation normale.

Aujourd'hui, nous noterons simplement, à titre d'indication, que le nombre total des fonctionnaires civils et militaires dont le salaire excède 15.000 francs se décompose ainsi :

de 15.000 à 30.000	160.185	civils et	15.187	militaires
de 30.000 à 42.000	18.697	—	14.715	—
de 42.000 à 60.000	7.345	—	6.743	—
de 60.000 à 80.000	1.161	—	1.541	—
de 80.000 à 125.000	544	—	229	—
au delà de 125.000	33	—	10	—
Soit au total	187.975	civils et	38.425	militaires
	226.400 sur 700.000 fonctionnaires.			

Ce qui représenterait, très approximativement, 6.000 vacances de postes civils et 1.500 emplois militaires à pourvoir chaque année. Combien de ces vacances sont destinées à satisfaire les préoccupations de nos jeunes diplômés?

D'une enquête faite auprès des administrations centrales, nous avions pu conclure que de 1925 à 1932 les ministères de la Guerre, des Travaux publics, du Commerce, de l'Éducation nationale, de la Marine marchande, de l'Air, du Travail et de l'Agriculture, auxquels nous avions joints les Administrations de l'Assistance publique et de la Préfecture de la Seine, avaient recruté 365 rédacteurs seulement dont 40 % pour l'élément féminin et 30 à 35 % pour les candidats du recrutement intérieur, c'est-à-dire non diplômés.

Mais je considère comme une erreur que d'exiger de l'État et des Administrations locales une estimation de leurs besoins, alors que ceux-ci sont déterminés par les mises à la retraite, mais aussi par les décès et les démissions de fonctionnaires. On risquerait, en effet, de contraindre les administrations à établir des prévisions trop étroites, et nécessairement incertaines, sans qu'aucun avantage sérieux ne puisse en résulter pour notre jeunesse? Nous avons vu que, dans ce cadre, des aménagements plus utiles méritent d'être sollicitées.

Un autre débouché s'offre à ces jeunes gens dont il ne faut point mésestimer

l'importance, je pense à la cléricature dans les offices ministériels, comme dans certains bureaux travaillant en parfaite liaison avec ces offices.

Nous avons tenté à diverses reprises d'estimer l'importance exacte de ces débouchés, mais sans plus de succès que les organismes professionnels eux-mêmes, dont les dirigeants ont bien voulu avouer leur impuissance à grouper des éléments d'informations aussi épars que divers.

Toujours soucieux de réaliser, avant tout, une œuvre utile, nous avons réuni une documentation mise sans cesse à la disposition des intéressés, qui, à défaut de chiffres, précise les possibilités exactes qu'on peut espérer dans cette voie.

Indiquons toutefois, que la crise n'a point épargné les études d'officiers ministériels et que les offres d'emploi de clercs, voire même de clercs amateurs, sont infiniment rares depuis plusieurs années.

Une troisième forme d'activité propre à intéresser nos jeunes diplômés des Facultés de Droit est offerte par de nombreuses carrières généralement méconnues et que nous nous employons chaque jour à découvrir et à signaler.

Il en est ainsi des professions dites de comptabilité.

Notre pays compte plusieurs milliers d'experts-comptables, mais seulement quelques centaines d'experts brevetés. Or, diverses personnalités particulièrement qualifiées ont insisté à l'occasion d'une enquête dirigée par nos soins auprès des Chambres de Commerce et des organismes centraux des régions économiques, sur l'intérêt qu'il y aurait à former et à diriger sur certains centres de provinces des experts parfaitement qualifiés. M. Retail, président du Groupement national des experts-comptables de France, a défini d'ailleurs de façon très précise le rôle de l'expert.

« C'est une erreur, disait-il, que de faire grief à l'expert d'empiéter sur le domaine du juge dès qu'il s'éloigne du chiffre. Le chiffre n'est qu'un symbole. Isolé, il perd tout sens et toute portée. Il apparaît en réalité comme inséparable des divers éléments du litige. L'expert ne peut s'abstraire de ceux ci. Et c'est alors qu'il pénètre nécessairement dans le droit. Il n'est pas douteux aussi bien comme expert du commerce et de l'industrie que comme expert judiciaire, qu'une culture juridique étendue lui est indispensable; droit civil, droit commercial et plus spécialement droit pénal financier...

Et M. Retail insistait : « Nous pouvons dire ici avec M. Raphaël Lévy, que c'est la réunion et l'emploi des deux disciplines, juridique et mathématique, qui constituent le caractère essentiel de l'expertise comptable. »

Comment ignorer, de même, l'insuffisance numérique de nos cadres de commissaires aux comptes, d'actuaires, de chefs de comptabilité, de statisticiens et tant d'autres professions annexes, alors que dans les autres grands pays et en Angleterre notamment, rien ne fut négligé pour constituer de puissantes compagnies et alors surtout que tous les projets parlementaires ou d'origine privée visant à protéger l'épargne publique en France s'accordent, pour réserver la meilleure part de leur initiative, au contrôle des Sociétés commerciales et civiles, qui sera confiée à des comptables compétents et responsables.

L'enseignement technique et depuis peu l'enseignement supérieur se sont préoccupés de satisfaire les besoins de notre économie nationale. Mais il reste à convaincre nos jeunes gens indécis et désœuvrés.

Je citerais aussi dans ce cadre des professions de la comptabilité ces obser-

vations de M. Cormier, président de la Fédération des Compagnies des chefs de comptabilité : « Dans notre période de crise et de chômage, il peut paraître paradoxal de prétendre qu'il existe une branche d'activité qui souffre plus d'un manque de techniciens que de la pléthore que l'on constate dans les autres... En tenant compte des termes exacts qui définissent les grades de la profession (teneurs de livres comptables, chefs de comptabilité, expert-comptable), nous affirmons que la carrière de la comptabilité est actuellement pleine de possibilités présentes et futures, mais que la réussite nécessite une puissance de travail continue, une instruction générale solide et aussi certaines dispositions naturelles qui font que ceux qui les possèdent ont toutes chances de ne pas trop souffrir de la concurrence. »

De même, nous ne saurions trop les encourager à s'orienter vers les innombrables situations de l'assurance et de la banque, du commerce et de l'industrie.

Mais, disons de suite que ces situations exigent un enseignement général de la Faculté et des Grandes Écoles. Il en résulte nécessairement des débuts difficiles et médiocres. Et à ceux qui, placés par nos soins viennent se plaindre à nous de l'insuffisance du personnel auquel ils sont désormais rattachés, nous répondrons d'abord qu'aucun déshonneur n'en résulte pour eux de collaborer avec ce personnel, qui mérite d'être éclairé, aidé, et conquis, et que, précisément à cause de la puissance limitée d'une partie de ce personnel, nos jeunes diplômés, s'ils sont travailleurs et dévoués, ont les plus grandes chances d'accéder aux emplois supérieurs.

Le Bureau Universitaire de Statistique se flatte d'avoir appelé l'attention de nombreux employeurs sur les possibilités d'orientation de notre jeunesse des Écoles. Comment nierait-on l'utilité de tels efforts quand on considère par exemple que dans les Compagnies françaises d'assurances, la répartition du personnel peut s'établir approximativement ainsi :

Personnel ayant un diplôme de l'enseignement primaire : 80 %.
Personnel ayant un diplôme de l'enseignement technique : 2 %.
Personnel ayant un diplôme de l'enseignement secondaire : 10 à 15 %.
Personnel ayant un diplôme de l'enseignement supérieur : 5 % seulement.

De même, le commerce et l'industrie méritent d'être mieux pénétrés par nos jeunes diplômés des Écoles de Droit qui ont le devoir de participer toujours plus directement à la vie économique du pays.

Nous avons déjà dit que la complexité des lois et règlements actuels, comme aussi la brutalité de la concurrence nationale et internationale imposent à nos chefs d'industrie de toutes les catégories, le devoir de posséder tous les moyens de répondre aux exigences de l'époque moderne.

Mais dans ce vaste cadre, combien de débouchés inconnus, grâce à des préjugés absurdes.

Le haut commerce, la représentation commerciale et industrielle, où de nos jours même, tant d'offres d'emploi ne sont point entièrement satisfaites, à défaut de candidats assez compétents et instruits, la direction de services commerciaux et industriels nécessitant un stage à tous les degrés, la publicité, enfin le secrétariat pour les jeunes filles qui joignent à une excellente culture de l'enseignement primaire supérieur ou de l'enseignement secondaire ou à

leurs connaissances juridiques ou littéraires, la pratique courante de la sténodactylographie — pour ne citer que ces branches — attendent, même en cette période de crise, que notre jeunesse intellectuelle veuille bien lui consacrer sa bienveillante considération. Les efforts entrepris notamment par des établissements d'enseignement commercial en liaison étroite et constante avec les entreprises, doivent donc être utilement secondés.

A ce titre, le rôle du B. U. S. est de servir d'agent de liaison d'une part entre les employeurs et les établissements d'enseignement professionnel, soucieux d'assurer un meilleur recrutement avec, d'autre part, les étudiants ou leurs familles, désireux de connaître les possibilités de débouchés et aussi les moyens de réaliser les projets établis.

Nous avons tenu à placer dans le cadre de cet exposé quelques exemples, les meilleurs sans doute, mais non point les seuls. L'expérience doit nous permettre d'en découvrir de nouveaux et telle sera une des principales raisons de notre activité.

On comprendra de même que ces exemples ne soient point exclusifs et que, dans certains cas, les étudiants d'autres disciplines doivent les retenir. Il serait vain et ridicule de nier que l'assurance, la banque, le commerce et l'industrie ne puissent intéresser les diplômés de l'enseignement secondaire et les Facultés des Lettres ou des Sciences. Des emplois de secrétariat, de traducteurs, de comptabilité, de représentation, leur conviendront, parfois mieux qu'à tous les autres candidats. Nous vous dispenserons des inépuisables variantes qu'à ce propos nous pourrions énumérer. Notre tâche essentielle est de fixer, sur ce point particulier, une orientation générale et de provoquer l'éclosion d'un nouvel état d'esprit, dans la masse des intéressés eux-mêmes.

Les effectifs des Facultés des Lettres ont sensiblement évolué depuis le début du siècle, passant de :

	3.476	étudiants	en 1900
à	6.363	—	en 1910
à	6.365	—	en 1920
puis	16.928	—	en 1930
	20.355	—	en 1934
enfin à	19.500	environ	en 1935

dont environ 20 % d'étudiants étrangers.

Mais cette évolution mérite d'être appréciée à sa juste valeur en soulignant notamment que pendant la même période le nombre des diplômés a ainsi progressé :

Alors qu'en 1900, 530 diplômes de licence ès lettres étaient décernés,

	en 1910	on en comptait	510
	en 1920	—	924
et	en 1930	—	1.048
enfin	en 1934	—	1.682

Un rapide examen de la répartition des effectifs scolaires nous indique, de même que sur :

20.355 étudiants inscrits en 1934, dont 16.529 français et 3.826 étrangers,

1.145 (dont 1.144 Français) étaient inscrits à l'agrégation,

119 au doctorat,
7.720 (dont 40 étrangers) recherchaient le diplôme de licenciés d'enseignement supérieur,
2.620 (dont 500 étrangers) le diplôme d'une autre licence,
400 certificats d'aptitude à l'enseignement,
3.458, dont près de 600 étrangers, des certificats d'études supérieures,
plus de 2.000 des diplômes et des certificats divers,
enfin, près de 2.800 étaient inscrits à la Faculté sans rechercher ni grade, ni diplôme.

Enfin, sur le total de 16.529 étudiants français, on comptait cette même année 8.352 hommes et 8.177 jeunes filles.

A ces remarques, il faut ajouter l'indication d'un certain nombre de doubles-inscriptions susceptibles d'être prises, sans donner lieu à la perception de droits quelconques, par les étudiants des Facultés de Droit. Il est permis d'estimer que ces doubles inscriptions représentent un pourcentage moyen de 6 % dans le total des inscriptions de ces Facultés, et près de 10 % dans les Facultés et Centres Universitaires les plus importants. On doit donc réserver cet élément non négligeable qui comptera effectivement pour une seule discipline.

La plupart des diplômés des Facultés des Lettres se destinent à l'enseignement et spécialement à l'enseignement public.

Nous aurions voulu déterminer l'importance exacte de ce débouché si important; mais là encore les évolutions si profondes qu'inspirent les événements politiques et économiques interdisent d'établir, du moins pour le moment, des statistiques précises. Les renseignements que nous pouvons publier, seront utiles, mais sans grande portée en ce qu'ils ne concernent qu'une période très limitée. Ils sont susceptibles à coup sûr de perdre tout intérêt pratique d'une année à l'autre.

Dans l'enseignement supérieur.

Le nombre des chaires est de 246 dans nos Facultés des Lettres. Il convient d'y ajouter :

97 postes de maîtrise de conférences,
2 assistants,

et des emplois de chargés de cours.

En 1933, le nombre des nouveaux professeurs nommés fut de 8 et de 5 en 1934.

Il y eut ces deux mêmes années 31 nominations de maîtres de conférences dont 18 en 1933 et 15 en 1934.

Enfin, 15 chargés de cours furent désignés dont 8 en 1933 et 7 en 1934.

Mais, en définitive, le nombre des vacances réelles ne s'est guère élevé au delà de 10 pour 1934.

Nous signalons d'un mot que le nombre des professeurs de nos Facultés de théologie est de 14, secondés par 13 maîtres de conférences.

Dans l'enseignement secondaire.

Les établissements secondaires de jeunes filles comptaient, au 1er jan-

vier 1934, 5.860 fonctionnaires pour les services d'enseignement et de surveillance, 468 de ces postes avaient été à pourvoir pour l'année 1932.

Les lycées de garçons comptaient, au 1er janvier 1934, 9.401 fonctionnaires (enseignement et surveillance) et en 1932, 700 postes furent vacants.

Les collèges de garçons réunissaient 3.931 fonctionnaires (enseignement et surveillance) au 1er janvier 1934, et 360 postes furent vacants en 1932.

Au total, un effectif pour les lycées de jeunes filles de 5.860 fonctionnaires, avec, pour une année d'après-guerre, 468 postes vacants, pour les lycées et collèges de garçons 13.332 fonctionnaires avec pour une année 1.060 postes vacants.

Depuis, les professions des diverses disciplines où, par ordre d'importance se classaient :

Pour les lycées de jeunes filles.

L'enseignement	des lettres	140	vacances
—	de l'histoire	44	—
—	de l'anglais	31	—
—	de l'allemand	25	—
—	du dessin	12	—
—	de la philosophie	9	—
—	de l'espagnol	7	—
—	de la couture	6	—
—	du chant	3	—
—	de l'italien	2	—

et maîtresses primaires, 21 ; répétitrices, 89.

Pour les lycées et collèges de garçons.

Lettres et grammaire	182 et 65,	au total	247
Histoire	51 et 15	—	66
Anglais	47 et 21	—	68
Allemand	37 et 22	—	59
Philosophie	17 et 13	—	30
Italien, espagnol	10 et 4	—	14
Dessin	11 et 11	—	22

Classes élémentaires primaires : 65.

A la même date :

10	vacances de postes	de directrices.
11	—	d'économat.
7	—	de surveillantes générales.
89	—	de répétitrices,

étaient dans les établissements secondaires de jeunes filles et 372 pour les postes de répétiteurs dans les collèges de garçons.

En ce qui concerne l'*enseignement primaire*, nous devons distinguer l'enseignement primaire dont le personnel enseignant est principalement recruté dans les Écoles normales, et l'enseignement primaire supérieur où nos jeunes étudiants peuvent trouver d'intéressants débouchés, grâce au régime des équivalences, lors de leur entrée dans les établissements chargés de la formation des professeurs de ces établissements. Il est malheureusement impossible de fournir aucune statistique précise à ce propos.

De ces tableaux se dégagera l'impression très nette que l'enseignement public ne peut absorber qu'une faible partie des effectifs des diplômés qui sortent

chaque année des Facultés des Lettres avec le ferme espoir d'y faire leur carrière. Pour s'en convaincre, il suffit de savoir que :

en 1932, 173 licenciés de philosophie
11 — de lettres classiques
226 — d'histoire
357 — de langues vivantes

soit, au total, 767 licenciés n'ont pu obtenir de poste dans l'enseignement secondaire.

A la rentrée d'octobre 1934, ce total était de 1.080 licenciés non placés, dont :

Pour les lettres classiques : 77 femmes
5 hommes
Pour la philosophie : 144 femmes
90 hommes
Pour les langues vivantes : 236 femmes
170 hommes
Pour l'histoire : 238 femmes
120 hommes

A cette même rentrée, 139 jeunes gens et jeunes filles seulement ont pu recevoir une affectation dont 91 pour l'enseignement des lettres classiques,

91 pour l'enseignement des lettres classiques,
7 pour la philosophie,
28 pour les langues vivantes,
et 13 pour l'histoire vivante

A cette situation, qui appelle une énergique intervention des Pouvoirs publics, on a opposé diverses restrictions, soit en relevant le niveau des études dans les Facultés, soit en limitant le nombre des élèves dans les grandes Écoles préparant à l'enseignement, École normale supérieure, École de Sèvres, de Fontenay, de Saint-Cloud, École supérieure de l'Enseignement technique et Institut d'Éducation physique. De 1900 à 1932, le nombre total des candidats à ces Écoles comme le nombre des admis avait augmenté, dans la proportion de 150 %, soit :

755 candidats en 1900
1.837 — en 1932
109 admis en 1900
317 admis en 1932,

les compressions des effectifs étant intervenues dès ce moment, il convient de penser que ces mesures restrictives devront être généralisées, du moins en ce qui concerne cette catégorie bien précise d'étudiants, et sous réserve de l'institution d'une certaine marge de sauvegarde. En outre, dès que les circonstances le permettront, on devra envisager un aménagement rationnel du régime des mises à la retraite.

On devra, dans les mêmes conditions, veiller à la suppression définitive des classes surchargées et des services dits d'heures supplémentaires et procéder au recrutement du service.

Les services de l'enseignement du ministère des Colonies recrutent leur personnel dans la Métropole, comme aux *Colonies*. En 1934, le nombre des

candidats admis dans la Métropole s'est élevé à 35 professeurs de l'enseignement secondaire et instituteurs — outre 3 professeurs de l'enseignement supérieur — un certain nombre de ces maîtres étant choisis parmi des fonctionnaires détachés. A ces chiffres, il conviendrait d'ajouter le nombre des professeurs des divers enseignements, recrutés dans chaque colonie. Mais une telle information dépasse le cadre de nos actuelles investigations. Elle n'offrirait d'ailleurs qu'un intérêt limité de ce fait que le recrutement de ce personnel se fait sur place, grâce au développement de notre enseignement aux colonies dont profitent les Français installés dans nos terres d'outre-mer, les originaires et les indigènes. M. Crouzet, le distingué inspecteur de l'Académie, qui dirige les services de l'enseignement aux Colonies, nous a précisé que si, de toute évidence, l'enseignement doit sans cesse étendre ses bienfaits dans nos colonies, il n'en résulte nullement une extension des débouchés ouverts à nos jeunes diplômés de la Métropole.

Il convient, en effet, d'être prudent et libéral en ce domaine et le Conseil d'administration du B. U. S. a fixé sa doctrine en s'élevant contre le retour des lourdes erreurs passées.

Beaucoup moins importants sont les débouchés qu'offre l'enseignement privé — catholique dans la proportion de 9/10 — mais ces besoins sont très généralement sous-estimés.

Cependant l'enseignement privé et plus particulièrement l'enseignement secondaire privé ont pris, du fait de la sélection pratiquée dans l'enseignement secondaire d'État un réel développement, dont nul n'est d'ailleurs surpris. Signalons en outre les répercussions de la récente mesure prise par M. Mario Roustan, interdisant aux professeurs de faire des cours ou donner des leçons dans les établissements privés, non soumis au contrôle de l'État.

L'indifférence reconnue des jeunes gens et jeunes filles à l'égard de l'enseignement privé, provient sans doute de ce que les situations offertes paraissent parfois insuffisantes, par rapport à celles de l'enseignement public. Aussi, les milieux intéressés semblent-ils envisager l'établissement d'un véritable statut au profit de leur personnel enseignant.

Mais nous devons avouer, une fois de plus, que nos jeunes diplômés n'ont souvent d'autre excuse pour refuser les emplois offerts que leur vif désir de ne pas s'éloigner de quelque grand centre urbain et de la capitale. Ainsi, disposons-nous fréquemment de postes à pourvoir, au sujet desquels nous élargissons sans cesse notre publicité. Cette même action se retrouve dans le domaine plus limité des leçons ou répétitions et des préceptorats particuliers, que nous tentons de réserver à des diplômés poursuivant des études supérieures dans nos Facultés. Nous n'ignorons point qu'un gros effort doit être tenté dans ce cadre, pour faciliter le placement de nos jeunes gens dans des familles à l'étranger.

Par contre, l'enseignement à l'étranger n'offre plus que de modestes débouchés aux jeunes Français qui consentent à s'expatrier, bien que nous conservions la plupart des importantes situations acquises notamment dans les pays des Balkans, du Levant, en Égypte, en Turquie. Nous formulons le vœu que la prochaine création d'un bureau international de documentation et de placement des jeunes diplômés facilite, grâce à une étroite collaboration des services

nationaux, les échanges universitaires les plus divers, tant nous restons persuadés qu'une œuvre importante pourrait être ainsi réalisée.

Parmi les autres branches d'activité, pour lesquelles les « littéraires » sont mieux préparés que leurs camarades des autres Facultés, nous citerons le journalisme.

Mais que dire du journalisme? Sinon qu'en dehors des considérations d'ordre politique et économique, chacun y doit jouer sa chance comme les artistes tentent leurs risques chaque jour. Nous pensons qu'il est de notre devoir de mettre les jeunes gens en garde contre les illusions qu'ils se créent si volontiers, tout au fond de leur province, sur les magnifiques débouchés du journalisme. Là, et plus qu'ailleurs sans doute, il faut s'imposer et travailler avec acharnement, peiner jusqu'au jour où les mérites doivent être reconnus et récompensés.

Nous devons formuler les mêmes réserves en ce qui concerne cette autre carrière que tant de jeunes diplômés recherchent non sans une naïve candeur, celle des secrétariats particuliers. Il y a là en effet, un débouché intéressant et fort peu encombré, mais qui convient essentiellement aux jeunes filles diplômées connaissant tous les secrets de la sténo-dactylographie. Les employeurs du commerce et de l'industrie, les administrations et de nombreuses personnalités politiques se plaignent des difficultés qu'ils éprouvent à obtenir des collaborateurs compétents.

Aux jeunes diplômés des Facultés des Lettres munis d'un diplôme de licence de langues vivantes, nous pouvons signaler les carrières si variées du tourisme, jusqu'ici encombrées par les éléments étrangers, alors que les Français capables de les remplacer faisaient totalement défaut. On a souvent cité les fautes commises par des guides ou des agents peu scrupuleux ou non informés, en vertu de quoi les touristes étrangers ne connaissaient de la France et de Paris que les milieux interlopes. Aussi, pour réagir contre des erreurs aussi fondamentales, le ministère de l'Éducation nationale prit-il l'initiative de créer sous l'égide de l'enseignement technique, un centre d'enseignement professionnel de tourisme au développement duquel le B. U. S. participe activement.

Nous voudrions enfin signaler à nos jeunes licenciés les nombreuses carrières que normalement devait offrir l'organisation rationnelle des bibliothèques et des archives des administrations, des grands établissements industriels et commerciaux.

Mais, malgré toute l'inlassable propagande faite auprès des administrations et des groupements privés par les maîtres de l'École des Chartes, comme par les dirigeants du monde érudit des bibliothèques, aucune tentative générale d'organisation ne s'est encore dessinée en France. La question devra cependant être résolue, car plus que jamais, comme l'écrivait dès 1934, M. Lemaître, de l'Institut de Recherches scientifiques « dans tout service administratif la conservation des papiers utiles présente un gros problème, car ces papiers deviennent vite encombrants, leur incessant accroissement fait qu'on ne sait où les loger, ni comment les loger. »

Nous répétons enfin que l'orientation professionnelle à laquelle il faudra bien donner les cadres actifs qu'elle mérite, l'assurance et certaines carrières de commerce et de l'industrie, sont autant de portes ouvertes à tous ceux qui justifient d'une large culture.

Enseignement scientifique et technique.

Cette dernière recommandation intéressera, au même degré, bon nombre de nos jeunes diplômés des grands établissements d'enseignement scientifique et technique, susceptibles de se créer d'avantageuses situations dans les diverses branches de la comptabilité publique ou privée. Encore conviendra-t-il qu'ils témoignent d'une culture et d'une aptitude suffisantes. Mais en tout état de cause cette solution sera bien faible en comparaison de l'ampleur du problème de l'encombrement des carrières scientifiques et techniques succédant à un surpeuplement inégalé des établissements d'enseignement scientifique. Nous pouvons affirmer scientifique et technique, que le problème de l'orientation professionnelle des jeunes diplômés offre le maximum d'intérêt.

La première raison en est que si les effectifs scolaires de cet enseignement comptent un pourcentage élevé d'étudiants pratiquant des études ou des recherches très désintéressées, par rapport aux autres disciplines, il n'en subsiste pas moins un nombre imposant de jeunes gens très spécialisés et désireux de trouver un emploi dans les moindres délais.

Les premiers sont, pour la plupart, les étudiants des Facultés ou des grandes Écoles. Leur désintéressement est d'autant plus méritoire, qu'ils n'ignorent nullement les avantages matériels à tirer de leurs propres découvertes, dont les hommes d'affaires sauront tirer le maximum de profits.

En outre, il faut noter un certain pourcentage de doubles-inscriptions, presque 10 % de la part des élèves des grandes Écoles et des étudiants des Facultés de Médecine, de Pharmacie, désireux de joindre à leur titre d'ingénieurs, de médecins ou de pharmaciens celui de licencié ès sciences.

Néanmoins, la progression des effectifs des Facultés des Sciences est sensible de 1900 :

avec 3.857 étudiants
6.287 en 1910
10.517 en 1920
et 15.495 en 1931
14.591 en 1934
enfin 13.300 environ en 1935.

avec une proportion élevée d'étudiants français.

Nous remarquerons, comme pour les Lettres, une marge importante entre ces chiffres et le nombre des diplômes de licence accordés :

254 en 1900
502 en 1910
1.102 en 1932
et 980 en 1934.

L'examen détaillé des statistiques des effectifs nous montre pour l'année 1934 par exemple, que sur 14.591 étudiants, on comptait 11.778 Français, 2.813 étrangers, et que sur ce total 3.310 recherchaient le certificat du P. C. N., un grand nombre d'entre eux se destinent donc à poursuivre leurs études dans d'autres Facultés;

6.949 recherchaient un certificat d'études supérieures de licence,

2.882 des diplômes et certificats divers,
160 suivent les cours de l'agrégation,
237 du doctorat,
enfin, 740 ne recherchaient ni grade ni diplôme.

Les principaux débouchés ouverts à ces jeunes diplômés sont l'enseignement, malheureusement aussi encombré pour eux que pour les étudiants des Facultés des Lettres.

Notons simplement que le nombre des postes d'enseignement supérieur dans les Facultés des Sciences est de 694 dont :

236 professeurs,
111 maîtres de conférences,
224 assistants;
et que le nombre des vacances d'emploi fut de :
Pour les professeurs : 12 en 1933, 9 en 1934;
Pour les maîtres de conférences : 16 en 1933, 10 en 1934;
Pour les chefs de travail : 4 en 1933, 8 en 1934;
Pour les assistants, de 13 pour chacune de ces années.

Mais, en vérité, le nombre des vacances réelles pour l'année 1934 peut être fixé à un maximum de 15 postes à pourvoir.

Dans l'enseignement secondaire, en 1932, 243 jeunes gens et 248 jeunes filles, soit au total 491 licenciés ès sciences n'ont pu trouver d'emploi.

En 1934 : 695 licenciés, soit 340 jeunes gens et 355 jeunes filles, ont dû subir le même sort.

Le nombre de licenciés ayant obtenu un poste à la rentrée d'octobre 1934 fut de 9.

Le nombre des vacances pour les chaires du professorat des sciences a été dans les établissements d'enseignement secondaire :

Pour 1932 : de 27 pour les sciences dans les établissements de jeunes filles,
de 24 pour les mathématiques,
de 45 dans les lycées et collèges de garçons pour les sciences physiques,
et de 43 dans ces mêmes établissements pour les sciences mathématiques.

Dans l'enseignement technique, nous distinguerons, d'une part, les Écoles pratiques de commerce et d'industrie, les Écoles de perfectionnement et les Écoles professionnelles de Paris groupant 2.447 professeurs au début de 1935. Le nombre des vacances réelles pour 1932 a été dans ces Écoles de 100 environ dont près de 80 intéressant des créations d'emploi.

D'autre part, l'École centrale et la Conservatoire des Arts et Métiers, qui comptent environ 160 professeurs, chargés de cours, chefs de travaux, assistants et agents techniques, avec un nombre de vacances très limité chaque année.

Nous avons vu, en étudiant les débouchés ouverts par l'enseignement aux étudiants des Facultés des Lettres quelles restrictions devaient être formulées à cet égard.

Nous rappellerons de même ici les conclusions de nos enquêtes entreprises tant auprès de l'enseignement privé qu'en ce qui concerne l'accès aux emplois

administratifs dont certains — mais si rares — nécessitent des connaissances techniques particulières.

D'autres débouchés importants devraient être assurés soit par une meilleure organisation des services commerciaux des entreprises industrielles, soit par la création de nombreux laboratoires de recherches et de contrôle dans les entreprises et dans le cadre élargi des Associations de groupements industriels. Notre pays doit, sur ce point, réaliser de très utiles progrès en s'inspirant des exemples recueillis à l'étranger.

Mais bien plus critique est la situation faite aux diplômés des nombreux établissements d'enseignement scientifique et technique, dépendant ou non des Universités qui ont spécialisé tant de jeunes ingénieurs de 1900 à nos jours. Nous répéterons brièvement ce que nous avons déjà écrit sur ce sujet, à savoir qu'en 1932, 100 de ces établissements délivraient à eux seuls 3.000 diplômes chaque année, que contre 3 diplômes d'ingénieurs électriciens donnés en 1885, on en comptait près de 1.000 en 1930!

On peut affirmer, sans hésitation, que, dans certains cas, cet enseignement a été commercialisé. « Il a fallu, écrivait M. Urbain, membre de l'Institut, accroître démesurément le nombre des éléves pour diminuer la charge des frais généraux ». Et puis, il faut bien le reconnaître, on n'a pas su, depuis la fin de la guerre résister à la pression sans cesse croissante d'une clientèle toujours plus nombreuse et plus exigente. Et ce fut l'une des conséquences de la guerre, du désordre qu'elle a engendré.

Ainsi des tableaux généraux intéressant les Écoles et Instituts dépendant des Universités, puis les Écoles préparant aux professions scientifiques et techniques, il résulte que les 253 diplômes décernés par les premiers établissements en 1903 étaient devenus 1.250 en 1932, date limite de la progression et, pour les seconds, ces augmentations variaient de 10 % à 200 %.

Quel en fut le résultat?

M. Grignard, membre de l'Institut, a dit que « cette fabrication d'ingénieurs au rabais, les industriels ne voulurent plus entendre parler ». De même, certains pays étrangers dressèrent une liste noire des diplômes sans valeur.

Une récente enquête faite auprès de nos représentants à l'étranger, nous a révélé le parfait mépris que témoignent les industriels de certains grands pays à l'égard des diplômes des établissements qui se sont librement développés depuis la guerre, en particulier.

Toutes impressions que M. Dautry a résumé dans une formule fort judicieuse en déclarant qu'il y a là une redoutable « crise de qualité ».

En vérité, les ingénieurs ne peuvent pas se montrer très satisfaits; alors que le traitement de début des ingénieurs électriciens, était en période de prospérité de 800 francs à Paris, le maximum ne dépassant jamais 30.000 francs et que 40 % des ingénieurs électriciens, 50 % des ingénieurs chimistes avaient des salaires inférieurs à 24.000 francs. Enfin, on ne saurait passer sous silence la situation des ingénieurs considérés comme trop vieux et usés dès qu'ils ont atteint quarante ou quarante-cinq ans!

Combien sont ils ainsi sous-classés ou totalement désaxés? On évalue l'effectif total à 75.000 unités dont 50.000 âgés de moins de trente ans, sans avoir

cependant de précisions à ce sujet et sans distinguer les catégories si diverses d'ingénieurs suivant la valeur réelle des diplômes qu'ils ont obtenus.

Cette situation particulièrement critique commandait des mesures énergiques.

Une propagande importante a été entreprise pour signaler à nos jeunes candidats qui recherchaient avant tout le moyen de vivre, combien de précautions doivent être prises avant de s'engager dans cette voie. Mais il faut, en contre-partie, laisser libres ceux qui n'ont point de telles préoccupations : futurs savants, professeurs, patrons ou artisans.

Un relèvement du niveau des études — ainsi à la Faculté des Sciences de Paris 32 % seulement des candidats ont été admis — de sensibles restrictions dans le nombre des admissions aux Écoles si elles sont respectées et maintenues, ont généralement écarté pour l'avenir toute menace de grave pléthore. On en jugera par ces conclusions d'une vaste enquête faite par nos soins, auprès de tous les établissements d'enseignement, dont les directeurs ont bien voulu nous accorder leur collaboration avec tant de bienveillance.

1° *En ce qui concerne la chimie.*

De l'enquête, il résulte que les élèves des Facultés et Laboratoires se destinent généralement à l'enseignement. De façon générale, la nature et la valeur de leur enseignement paraît avoir interdit tout encombrement.

Les diplômés des grandes Écoles s'orientent en principe vers l'industrie. Or les promotions des années d'après guerre ont été trop importante par rapport aux besoins réels de l'industrie, en période normale. De plus, la crise actuelle a causé une pléthore nette des cadres de la grande industrie. On constate donc un chômage assez sévère qui frappe les chimistes des promotions d'avant guerre ou des années de prospérité.

Depuis la crise, la plupart des Écoles ont réduit de 20 % à 40 % leurs effectifs scolaires par rapport aux effectifs de 1925 à 1930.

Tous les directeurs de ces établissements sont unanimes à souhaiter un relèvement de la culture générale de leurs élèves. De même on souhaite qu'une réglementation des établissements d'enseignement scientifique, en ce qu'ils sont trop nombreux depuis la guerre, s'impose sans tarder.

L'utilité des mesures déjà prises est donc très certaine. Il convient maintenant d'éviter le retour des erreurs passées comme aussi de mesures restrictives excessives qui feraient courir un réel danger à notre pays.

2° *En ce qui concerne l'électricité et la mécanique.*

Dans toutes les Écoles des divers enseignements, on remarque depuis deux ou trois ans une sérieuse diminution du nombre des candidats admis. Nous signalerons en même temps qu'une tendance très marquée à exiger des candidats une culture générale approfondie, le désir que l'on a de ne pas trop spécialiser les ingénieurs pour mieux les préparer à toutes les professions.

Les personnalités particulièrement qualifiées ont émis des vœux tendant à assurer les débouchés aux ingénieurs électriciens grâce à la création de laboratoires de recherches scientifiques, au développement des efforts de coordination entre les industriels, enfin à l'élargissement des débouchés administratifs.

Pour toutes les disciplines, on désire vivement la généralisation de l'institution du concours d'entrée dans les divers établissements.

Enfin, on remarque très généralement que le chômage est particulièrement sévère pour ceux qui ne veulent point consentir à l'exécution de quelque travail manuel. Nous signalerons à ce propos combien sont relativement peu nombreux les candidats aux Écoles professionnelles, aux Écoles des Arts et Métiers notamment, où les jeunes gens peuvent acquérir les meilleurs éléments d'une bonne éducation technique. Le rapport de l'importante Fédération des anciens élèves précise en effet « que pour 100 candidats, il y eut 42 admis en 1930. Or, même avec l'abaissement des promotions à 80 élèves, il y a encore 34 admis pour 100 candidats. Ce qui donne une sélection très inférieure à celle de 1880 ».

3° *En ce qui concerne les mines et la métallurgie.*

Les Écoles qui ont décerné des diplômes — et nombreux depuis la fin de la guerre — sans contrôler toujours les besoins de l'industrie correspondante, éprouvent actuellement les plus sérieuses difficultés à assurer le placement de leurs diplômés.

Le chômage est cependant moins sévère parmi les élèves ayant bénéficié d'une large culture générale qui leur permet d'abandonner, au moins provisoirement leurs spécialités.

La plupart des Écoles ont adopté une politique de restriction, dans le nombre des candidats à admettre et des diplômes à décerner. L'importance des restrictions dépendra des effets de la politique de protection de la main-d'œuvre nationale, ainsi que des possibilités réelles qu'offrira notre politique économique aux colonies.

4° *Agriculture et colonies.*

Les Écoles d'Agriculture ont dû, elles aussi, prendre des mesures pour limiter le nombre de leurs étudiants, à l'exclusion de ceux qui sont assurés de posséder de leurs études une exploitation agricole; ou de pouvoir en faire l'acquisition.

D'autre part, aucun encouragement ne peut être actuellement réservé aux jeunes gens désireux de se consacrer à l'industrie, au commerce ou à l'agriculture coloniale, tant est précaire l'activité économique de la plupart de nos colonies.

5° *Écoles et Instituts divers.*

Des informations recueillies de diverses parts, il résulte que les seules Écoles susceptibles d'assurer l'avenir de leurs élèves sont celles qui se tiennent en relations constantes avec les employeurs afin d'apprécier, à tous instants, l'importance des besoins de nos industries nationales en personnel spécialisé.

En outre, il convient de signaler l'intérêt qu'il y aurait à entreprendre, auprès des employeurs une propagande en vue de les inciter à confier la gestion de certains services administratifs, à un personnel apte, et soumis par ses études particulières aux exigences de la vie économique moderne.

6° *Enfin en ce qui concerne l'enseignement scientifique général.*

Nous avons dégagé deux conclusions :

— D'une part, la nécessité de procéder à une sélection toujours plus sévère à l'entrée dans les Facultés et de limiter le nombre des Écoles spéciales.

— D'autre part, l'intérêt qu'il y avait à ne pas réduire encore le nombre des élèves dans les Écoles réputées pour leur enseignement général, non spécialisé, surtout lorsqu'elles permettent à leurs diplômés d'accomplir un stage toujours si utile.

On ne peut donc nier qu'un sérieux effort d'organisation n'ait été entrepris et réussi.

Nous nous tenons, pour notre part, en relations constantes avec les Écoles et les groupements chargés du placement des élèves et chaque année nous ne manquerons pas de mettre à la disposition des intéressés les précieuses informations recueillies grâce à ces excellentes initiatives.

Nous suivons de même le développement des diverses industries, pour signaler aux jeunes gens les possibilités qu'elles peuvent offrir à tous instants.

Enfin et surtout, nous voulons nous préoccuper du sort de ceux, si nombreux, qui depuis deux ou trois ans, ont été écartés de notre enseignement scientifique.

Des mesures de restriction sévères s'imposent. Mais il nous paraît non moins indispensable de préconiser une nouvelle orientation.

Or, celle-ci doit être assurée vers des métiers manuels si injustement ignorés ou méprisés. D'abord, parce qu'il est de notre devoir de dénoncer avec le général Weygand « les redoutables prétentions de la jeunesse qu'on gave et qui avale sans la digérer la science mise en pilule, de la fausse science, école de paresse, de facilité et de sot orgueil ». Ensuite, parce que cela sera en France un remède essentiel à la crise générale que de favoriser la résurrection des innombrables métiers, où excellaient tant de nos ouvriers et artisans et qu'un machinisme excessif et brutal a détruits.

Enfin, il est certain que les insuffisances souvent reconnues du personnel dit spécialisé, tolérées au temps de la production intensive, ne sont plus acceptées, de nos jours, par les employeurs soucieux d'obtenir un rendement de qualité.

Les médiocres, les non-professionnels devront donc et doivent déjà céder la place à ceux qui justifient d'une certaine culture générale, et qui ont bénéficié d'enseignement et d'un stage professionnels sérieux.

Or, ces formules conservent toute leur valeur à l'égard des travailleurs intellectuels : l'anarchie de l'après-guerre a favorisé un décalage général des valeurs humaines. L'évolution actuelle qui tend à adapter les progrès réalisés en tous les domaines à une situation économique plus normale et mieux équilibrée. Et pour première conséquence, la disparition de certains débouchés qui ne correspondent à aucune ferme réalité.

Le problème angoissant des jours présents est de favoriser ce mouvement, en ne tenant compte que des mérites et de la valeur professionnelle des individus sans manquer toutefois d'assurer avec tous ceux que les circonstances généralement indépendantes de leur bonne volonté — éloignent de la voie

qu'ils s'étaient tracée. Ceci est le rôle de l'Institut national d'orientation professionnelle et de ses conseillers qui, sous la haute direction de MM. Luc, Fontègue, Laugier et Piéron, multiplient leurs efforts en France.

Je n'entreprendrai pas ici une énumération d'informations particulières susceptibles d'intéresser nos jeunes gens et jeunes filles. Mais toujours désireux d'apporter des faits précis à l'appui de nos observations, je signalerai ici l'initiative prise récemment par diverses administrations qui, soucieuses de décongestionner les régions industrielles et notamment la région parisienne, réservent une grande part de leurs commandes aux usines de la province. Mais, pour faciliter, soit l'installation de ces entreprises décentralisées, par des moyens locaux, il a été créé des centres d'enseignement technique pour la formation d'ajusteurs qualifiés dont le défaut se fait actuellement sentir dans notre industrie.

Dans ces centres où les élèves sont logés, nourris et modestement rémunérés, un solide enseignement pratique leur sera réservé jusqu'au jour de leur placement dans les nouvelles usines de leur choix. Mais on exige des candidats une certaine culture, au développement de laquelle veilleront de jeunes diplômés des Facultés et grandes Écoles soucieux, eux aussi, de bénéficier des avantages d'un stage professionnel très sérieux.

A cette information, il convient de joindre celle visant une initiative de l'Association « Les États Généraux de la Jeunesse » qui se propose d'ouvrir et de diriger des chantiers, principalement des exploitations forestières où, jusqu'ici, la main-d'œuvre étrangère a dominé quant au nombre et quant à la valeur professionnelle.

Le B. U. S. est disposé à réserver à toutes les tentatives de ce genre son appui le plus absolu si elles ont pour but de favoriser la décentralisation industrielle, de développement de l'artisanat rural et d'un enseignement professionnel contrôlé par des maîtres et techniciens avertis. Mais nous pouvons affirmer que les projets visant à créer des « camps » où, sous un prétexte quelconque, les jeunes Français en chômage risqueraient d'être parqués, se sont heurtés jusqu'ici à une farouche opposition de l'opinion publique et que rien ne permet d'escompter un revirement quelconque en faveur de telles initiatives.

Médecine.

On nierait difficilement l'intérêt si particulier du problème de l'orientation professionnelle au sens où nous devons l'entendre, lorsqu'il vise à déterminer et à élargir les débouchés offerts à tous les degrés, aux diplômés de l'enseignement technique et scientifique.

Mais non moins captivant est ce problème lorsqu'il s'applique aux professions, que la loi doit réglementer et protéger, pour la meilleure sauvegarde de la Santé publique.

Le nombre des étudiants inscrits dans les Facultés et Écoles de Médecine a doublé de 1900 à 1932, puisqu'il est passé de 12.171 à 25.020, pour retomber à environ 19.000 en 1935, mais on aurait le plus grand tort de tirer des arguments absolus de ces premiers chiffres, du moins en ce qui concerne la médecine proprement dite car, avant que l'établissement des statistiques n'ait été confié

au B. U. S. les seules statistiques connues comprenaient des étudiants poursuivant des études fort diverses : chirurgie dentaire, doctorat vétérinaire, sage-femme, etc...

Nous voyons avec beaucoup plus d'intérêt que le nombre des étudiants français inscrits en première année de scolarité est passé de 85 en 1900 à 1.784 en 1930, à 1.479 en 1932, enfin à 1.776 en 1934.

Sur 1.479 étudiants inscrits en première année de 1932, 903 ont été admis; des 1.657 étudiants inscrits en 1933, 804 seulement ont été autorisés à poursuivre leurs études. Sur le total général des effectifs, il faut déduire près de 6 % de doubles inscriptions.

De même, le nombre des diplômes de doctorat en médecine d'État s'est élevé de 1.129 en 1900, à 2.348 en 1920 (du fait de la guerre), puis à 1.076 en 1930, à 1.297 en 1932; enfin, en 1934, à 1.670 dont 1.478 à des étudiants français.

Du strict point de vue des effectifs scolaires, nous n'apercevons donc pas de danger immédiat, et le problème de l'encombrement se pose ici avec moins d'acuité que pour la plupart des autres disciplines.

Cette observation est fort rassurante, car ces jeunes diplômés n'ont pas d'autre ressources sérieuses en marge des seules possibilités :

1° De l'enseignement. Le nombre des postes d'enseignement dans les Facultés de Médecine étant de 721 au total, dont :

273 chaires de professeurs,
208 postes d'agrégés,
163 postes d'assistants,
80 postes de chefs de travaux,
et 66 agrégés ayant été admis en 1934 au concours prévu tous les trois ans.

Mais, compte tenu du recrutement des Facultés et Écoles de Pharmacie, on ne doit guère compter que de 25 à 30 vacances réelles en 1934.

2° Des carrières administratives, militaires ou civiles. Les circulaires du B. U. S., toujours plus largement diffusées dans les milieux médicaux comme dans les Facultés et Écoles de Médecine, permettent de faire mieux connaître les possibilités qu'offrent à nos jeunes médecins le recrutement administratif. Nous devons regretter, cependant, qu'en 1935, certains concours intéressants, notamment un emploi de professeur dans une École de Médecine, et un emploi de directeur d'un asile de province, n'aient pas attiré de candidats remplissant les conditions exigées. Or, pour le premier de ces concours, ces conditions étaient :

Titre : doctorat en médecine.

Age : vingt-cinq ans.

Sans doute convient-il de préciser que, dans ce cas du moins, la rémunération était à peu près nulle : 5.000 ou 6.000 francs par an, mais le titulaire a la possibilité de cumuler ce très modeste traitement avec des honoraires particuliers et le titre envié de professeur d'École de Médecine !

3° De la représentation des produits pharmaceutiques, ou de s'installer et d'attendre la clientèle.

Notre précédente observation est rassurante, surtout de ce fait qu'un abaissement quelconque du niveau de la moralité professionnelle risque de causer les pires effets sociaux.

La statistique générale indique que, de 1890 à nos jours, le nombre des médecins a augmenté dans la proportion d'environ 100 % et, depuis 1914, de 25 % environ, compte tenu de tous les médecins exerçant ou non. Cette augmentation répond en grande partie aux nécessités nouvelles de cette époque et se justifie par le progrès de l'art médical. La spécialisation de nombreux praticiens qui doivent témoigner d'un art tout personnel et d'un tempérament tout particulièrement actif pour se consacrer notamment à la chirurgie, la phtisiologie, la psychiatrie, la bactériologie, l'oto-rhino laryngologie, ophtalmologie, la dermatologie, ou encore la radiologie, et à tant d'autres spécialités : dispensaires, instituts, sanatoriums, etc..., offre des possibilités de recrutement qu'on ne saurait négliger.

Puis nous avons eu la curiosité d'établir, dès 1934, la statistique des médecins par département et par canton et d'établir une proportion entre le nombre des habitants de chaque département et de chaque canton et le nombre des médecins y demeurant. Sans donner une valeur trop absolue à ces chiffres, dont il est par ailleurs aisé de critiquer la sécheresse, nous tirons cette conclusion maintes fois affirmée, même dans les milieux médicaux, que la répartition est, en France, assez fantaisiste.

Les grands centres urbains, les stations thermales et climatiques, ainsi que certains départements offrent un séjour agréable et sont évidemment encombrés.

Paris a	un médecin pour	576	habitants
Les cantons de Lyon	—	1.017	—
Marseille	—	1.200	—
Lille Centre	—	870	—
Nice	—	630	—
Hauteville.	—	530	—
Enfin, les départements des Alpes-Maritimes.	—	804	—

En revanche, certains cantons paraissent singulièrement méprisés :

2 cantons du Finistère comptent un médecin pour 13.000 et 11.700 habitants.
4 cantons de l'Ardèche comptent respectivement un médecin pour 7.800, 5.890, 5.100 et 4.930 habitants.
5 cantons de l'Aveyron ont respectivement un médecin pour 8.050, 7.957, 7.621, 6.763, 5.300 habitants,

et nous pourrions multiplier les exemples.

Et alors que la moyenne générale est, dans les pays étrangers :

A Sofia.	de un médecin pour	400	habitants
Genève	—	514	—
Bruxelles	—	600	—
Londres.	—	725	—
Vienne	—	1.013	—

et, en France, d'environ un médecin pour 1.650 habitants en 1934.

Le département des Côtes du Nord .	a un médecin pour	3.048	habitants	
— de la Haute Loire. .	—	3.267	—	
— de la Lozère.	—	3.587	—	
— du Morbihan	—	3.420	—	
— du Finistère	—	2.940	—	
— de la Gironde . . .	—	2.892	—	, etc.

La moindre conclusion qu'on puisse tirer est, comme l'affirmait le *Bulletin de l'Association générale des Médecins de France*, que « les chiffres ne sont pas très inquiétants ».

Mais, comme il n'est point utile d'attendre plus longtemps pour conjurer le danger naissant, diverses mesures fort utiles ont été prises au cours de ces derniers mois. La première vise un relèvement marqué du niveau des études. Les examens écrits ont été substitués aux examens oraux; les statistiques comparatives établies par nos soins, d'après les résultats des années scolaires 1933-1934, ont permis de vérifier les difficultés réelles pour les candidats que comportent les examens écrits. Le pourcentage moyen du nombre des candidats éliminés est à l'écrit d'environ 40 %, tandis que ce pourcentage varie très généralement à l'oral de 2 à 25 %.

En outre, il n'est plus permis à un étudiant en médecine de poursuivre indéfiniment ses études trop pénibles, car ses échecs répétés à un même examen lui interdiront l'accès de la Faculté.

La seconde a interdit, par une série de mesures législatives, l'accès de la profession aux étrangers, et rendu fort difficile l'accomplissement des études en vue du doctorat d'État aux étudiants étrangers.

La troisième concerne la publication par nos soins de tous les avis de concours administratifs intéressant les médecins. Enfin, un gros effort a été réalisé afin de faire connaître aux jeunes médecins les régions abandonnées ou défavorisées où ils peuvent espérer se constituer une clientèle. Ces informations, puisées aux meilleures sources, sont contrôlées par les intéressés, et malgré les railleries rares et discrètes, il est vrai, mais d'un goût parfois douteux, nous avons pu orienter et placer près de 20 médecins au cours de cette première année d'efforts. Des avantages matériels importants leur sont généralement accordés par les collectivités locales pour faciliter leurs débuts auprès d'une clientèle à attirer et à cristalliser.

Nous voudrions enfin nous réjouir de l'adoption d'un vœu que nous avions formulé devant la Commission de Prévoyance sociale de la Conférence coloniale pour ouvrir des débouchés plus larges aux médecins français dans nos colonies. M. le maréchal Lyautey avait appelé les jeunes à lui lors de l'Exposition coloniale. Or, malgré les promesses faites, malgré la précision des statistiques donnant 786 médecins dont 336 militaires et seulement 450 médecins civils pour près de 45 millions d'habitants; malgré la parfaite compréhension des jeunes en face des difficultés matérielles de ce problème très spécial, il reste encore beaucoup à faire. M. le ministre des Colonies vient de nous faire savoir que, dès à présent, les dispositions seraient prises par ses services pour éviter les cumuls et élargir sans cesse les possibilités à offrir aux praticiens libres qui doivent subsister grâce aux seules ressources que leur procure la clientèle civile, population blanche clairsemée et population indigène dont la grande masse bénéficie des inappréciables services du corps médical militaire.

Nous espérons que le Gouvernement, sans cesse alerté, voudra bien nous donner les satisfactions que nul n'ose d'ailleurs ouvertement nous contester. Signalons enfin les difficultés énormes qu'éprouvent les jeunes filles à leur sortie de la Faculté lorsque nous ne pouvons les aiguiller sur des œuvres sociales, des cliniques, hôpitaux, des dispensaires d'assurances sociales ou mutualistes.

Mme Blanchier, présidente de l'Association des femmes médecins, a multiplié les avertissements en ce sens. Nous voudrions, par contre, appeler l'attention des jeunes filles ayant une bonne culture générale sur les possibilités réelles que leur offrent les œuvres d'assistance, les emplois d'infirmières, d'assistantes sociales, de surintendantes d'usines et tant d'autres carrières identiques. De toutes ces carrières auxquelles on ne pourrait appliquer cette conclusion de Mlle Vialatte, directrice de l'École des Surintendantes, qui définissait le rôle de ses élèves « par l'équité, l'ordre, l'éducation, la confiance mutuelle, atteindre la santé et à une élévation morale des individus qui leur permettent de donner toute la mesure de leur valeur; enfin, par rayonnement d'intérêt humain, les rendre plus heureux ».

Il y a là de quoi satisfaire bien des vocations nées dans des âmes bien trempées.

Pharmacie.

Le nombre des officines de pharmacie a doublé de 1866 à 1931, passant de 5.061 à 11.019; mais, dès 1900, on en comptait près de 10.000.

Par contre, le nombre des étudiants français en pharmacie inscrits en première année de stage, doublait de 1900 à 1932, puisqu'il passait de 592 à 907 pour se fixer à 900 en 1934, le nombre des diplômes permettant l'exercice de la pharmacie étant de 614 en 1900, de 800 en 1931, de 736 en 1932, enfin de 880, dont 870 à des étudiants français, en 1934.

On ne découvre pas, dans ces chiffres, les raisons de désespérer, d'autant plus qu'un certain nombre de jeunes diplômés peuvent, pour répondre à des besoins nouveaux, travailler dans les laboratoires des administrations publiques ou privées et témoigner d'une activité fort efficace dans l'industrie, comme dans certaines branches particulières de l'activité commerciale. Enfin, les concours administratifs sont généralement ouverts aux jeunes diplômés des Facultés de Pharmacie qui, dans les services administratifs, peuvent apporter une contribution fort utile; aussi, le B. U. S. s'est-il réjoui que son intervention auprès de certaines administrations, tentée à la requête des intéressés, ait reçu satisfaction.

L'enseignement dans les Facultés de Pharmacie auquel accèdent des diplômés de diverses disciplines représente 117 postes, dont :

34 de professeurs,
15 d'agrégés,
16 de chefs de travaux,
52 assistants,

le nombre des vacances déclarées en 1933 n'étant que de 1 pour un emploi d'assistant et de 2 chaires de professeur en 1934.

Par ailleurs, le B. U. S. procède à un aménagement constant de la répartition des pharmaciens exerçant dans leurs officines qui pourrait être parfois meilleur, même au risque de supprimer le dangereux colportage. Nous signalons aux jeunes pharmaciens, tout comme aux médecins, les postes à créer ou à céder dans les communes rurales où les candidats ne se présentent point en foule.

De façon générale, les observations formulées en ce qui concerne l'exercice de la médecine conservent ici toute leur valeur, sous la réserve évidente que l'achat d'une officine comme l'installation d'un nouvel établissement nécessitent un apport de fonds toujours très important.

On nous permettra enfin d'espérer que certaines conséquences inévitables de l'agitation excessive de l'après guerre tendront sinon à disparaître, du moins à s'atténuer.

Nous pensons notamment à la redoutable concurrence qui dresse maintenant les uns contre les autres, sans ménagement et sans pudeur, les praticiens d'une même région, d'une même ville, d'un même quartier, alors que la limitation normale du nombre des officines devrait être l'œuvre des syndicats professionnels, du moins dans les grands centres et sous réserve d'une parfaite sauvegarde de l'intérêt public.

Nous regrettons que les petites pharmacies soient parfois écrasées par de vastes entreprises qui ne corrigent certaines exagérations bien connues que pour tomber dans des excès inverses.

Enfin, nous dirons avec un dirigeant d'une importante association de pharmaciens « qu'il faut substituer l'exercice de la pharmacie par le pharmacien à l'exercice illégal de la pharmacie par les non diplômés » (M. Garnal, *Action pharmaceutique*, n° 10, octobre 1935).

Chirurgie dentaire.

La chirurgie dentaire, au cours de ces 35 dernières années, a retenu plus nettement l'attention des familles, puisque, de 1900 à 1932, le nombre des étudiants français inscrits en première année de scolarité s'est élevé de 13 à 612 en 1932 et à 478 en 1934 et le nombre des diplômes de 105 en 1900 à 487 en 1932 et 459 en 1934. La cause principale de cet engouement est que des titres initiaux sérieux n'ont été exigés des candidats à l'entrée dans ces Écoles que par les dispositions de 1929 et de 1932. Dès ce moment, la courbe a baissé pour remonter peu après.

Le relèvement uniforme du niveau des études est plus malaisé à réaliser ici, du fait de l'indépendance, au moins relative, des établissements d'enseignement. Des mesures s'imposeront pour compléter celles déjà adoptées par le ministre de l'Éducation nationale en cette matière.

Plus efficace et immédiate s'est révélée l'action engagée pour remédier à la mauvaise répartition des praticiens en France, qui apparaît assez évidente à la lueur de ces quelques chiffres :

On estime généralement que nous avons environ 7.900 chirurgiens-dentistes, soit 1 dentiste pour 6.000 habitants.

Mais le département	de l'Ain	en compte 1 pour plus de	11.000	habitants
—	de l'Aveyron	—	12.000	—
—	du Cantal	—	11.300	—
—	de la Corse.	—	21.000	—
—	de la Dordogne. . .	—	16.600	—
—	du Finistère . . .	—	17.000	—

et ce ne sont là que les éléments d'une longue énumération.

Alors qu'en comparaison on compte dans plusieurs pays étrangers un chirurgien dentiste pour 3.000 habitants ou 2.500 et aux États-Unis d'Amérique 1 dentiste pour 2.000 habitants.

A son action en faveur d'une meilleure répartition, à la publicité faite autour des concours administratifs, le B. U. S. a joint des démarches pressantes auprès des administrations coloniales, qui ont déjà répondu utilement aux judicieuses questions posées par M. le député Vincent.

Mais, à une échéance beaucoup plus lointaine, nous retenons comme d'une efficacité certaine la propagande à engager auprès du public, et d'abord auprès des élèves des Écoles en faveur d'une meilleure hygiène dentaire. On devra nécessairement un jour, sans compromettre les intérêts particuliers et dans l'intérêt de l'hygiène publique en France, pouvoir accroître le nombre des praticiens, qui prodigueront les bienfaits de leur science à une clientèle très élargie. Mais les syndicats professionnels ne devront pas attendre davantage pour réagir contre les dangers d'une moralité parfois insuffisante. L'immense majorité des praticiens doit sans retard mettre fin aux agissements de quelques confrères qui causent un si grave préjudice à la profession.

Sages-femmes.

Le nombre des sages-femmes exerçant leur profession pour leur propre compte ne cesse de décroître depuis la guerre et, de près de 1.400 en 1900, elles ne sont plus que 1.000 environ. Cependant, le nombre des étudiantes a presque doublé de 1914 à 1932.

Cet accroissement se justifie par l'aménagement de nombreuses cliniques publiques ou privées, par le développement de services maternité et de protection de l'enfance où les sages femmes ont un rôle de premier plan à jouer.

Nous avons eu toutefois à enregistrer à diverses reprises des offres d'installation susceptibles d'intéresser les jeunes filles prêtes à se fixer en province.

Les enseignements donnés dans les Facultés et de nombreuses Écoles aux étudiantes sages femmes ainsi qu'aux candidats au diplôme d'herboriste font l'objet, depuis plusieurs mois, de divers projets fort intéressants.

Vétérinaires.

De toutes les professions libérales, celle de vétérinaire est incontestablement la mieux protégée, puisque l'entrée dans les Écoles vétérinaires n'est autorisée que par voie de concours.

Néanmoins, ces Écoles ont cédé à la poussée générale lorsque, partant d'un effectif de 483 étudiants en 1926, elles atteignirent le total de 616 élèves en 1931. Depuis, elles ont adopté la politique de réduction des effectifs scolaires, et le nombre des diplômes de docteur vétérinaire décernés au cours de ces dernières années est inférieur de plus de 30 % aux chiffres de 1900.

Les débouchés sont l'enseignement, les carrières administratives toujours plus nombreuses, grâce à l'extension des services centraux et régionaux de contrôle de l'hygiène.

La profession de vétérinaire est, dans les campagnes, soumise aux rudes

fluctuations de la vie agricole. Mais les statistiques, établies grâce aux conseils si précieux du Syndicat national des Vétérinaires, n'ont point tardé à nous révéler une répartition inconcevable.

Alors que la moyenne générale est en France :

De 1 vétérinaire pour	837	animaux de l'espèce	chevaline
—	4.551	—	bovine
—	2.841	—	ovine
—	1.889	—	porcine
—	425	—	caprine

certains départements offrent par contre des proportions fort éloignées de ces bases :

Ainsi, la Mayenne a	1 vétérinaire pour	6.763	chevaux
la Corse.	—	5.200	—
le Finistère	—	3.250	—
les Hautes-Alpes.	—	2.100	—

environ au lieu de 1 pour 837.

C'est que, dans certains départements, les empiriques ont conquis un véritable droit de cité, au détriment des diplômés seuls qualifiés pour assurer l'exercice d'une véritable médecine vétérinaire.

M. Brévot, l'actif secrétaire général de l'Association nationale des Vétérinaires de France, nous écrivait récemment encore : « Les empiriques, désignés sous les titres de guérisseurs maréchaux experts, n'ont généralement qu'une instruction rudimentaire sinon nulle. Ils ignorent tout de l'anatomie et de la physiologie des animaux domestiques. Étant en général dépourvus de toute connaissance médicale, ils basent les traitements qu'ils préconisent uniquement sur une pratique aveugle, une vieille routine, bien plus propre à aggraver les maladies qu'à les guérir.

« Certains d'entre eux se disent possesseurs de remèdes secrets, spécifiques... et d'autres, enfin, admettent que toutes les maladies sont dues à des maléfices, des sorts... et emploient alors des amulettes, des pratiques superstitieuses... et se proclament leveurs de sorts ! »

Voici ce que, pour des raisons peu avouables, on tolère en France au XXe siècle ! Or, d'une part, la valeur de notre élevage national est de 25 milliards de francs pour 3 millions de têtes de bétail, ce qui est une bonne part de notre richesse nationale que nous devons sauvegarder.

D'autre part, nous pouvons préciser que :

Dans l'Ain, contre 25 vétérinaires diplômés, 10 empiriques exercent régulièrement.
Dans l'Ariège, contre 11 vétérinaires diplômés, 10 empiriques exercent régulièrement.
Dans le Calvados, contre 45 vétérinaires diplômés, 19 empiriques exercent régulièrement.
Dans les Côtes du Nord, contre 43 vétérinaires diplômés, 45 empiriques exercent régulièrement.
Dans la Dordogne, contre 29 vétérinaires diplômés, 42 empiriques exercent régulièrement.
Dans le Finistère, contre 35 vétérinaires diplômés, plus de 50 empiriques exercent régulièrement.
Dans l'Ille et Vilaine, contre 40 vétérinaires diplômés, 90 empiriques exercent régulièrement.
Dans l'Indre et Loire, contre 30 vétérinaires diplômés, 50 empiriques exercent régulièrement.

Dans la Loire Inférieure, contre 30 vétérinaires diplômés, de nombreux empiriques exercent régulièrement.
Dans le Maine et Loire, contre 28 vétérinaires diplômés, 192 empiriques exercent régulièrement.
Dans la Mayenne, contre vétérinaires diplômés, plus de empiriques exercent régulièrement.
Dans la Sarthe, contre 23 vétérinaires diplômés, 250 empiriques exercent régulièrement.
Dans les Deux Sèvres, contre 37 vétérinaires diplômés, de nombreux empiriques exercent régulièrement,

tandis que les maréchaux de nombreux départements exercent accessoirement la médecine vétérinaire.

Par la propagande auprès des agriculteurs mal informés, alors que leurs associations sont unanimes pour protester contre l'état de choses actuel par une action auprès des parlementaires, il faudra bien que l'intérêt général soit mieux compris et respecté. Les démarches récentes tentées auprès de M. le ministre de l'Agriculture et des représentants les plus qualifiés de l'art vétérinaire au Parlement, nous permettent d'espérer une prochaine solution dont nous nous réjouirions pour les jeunes vétérinaires, et aussi pour les générations futures qui bénéficieraient d'un développement certain de cette profession.

Carrières artistiques.

Enfin, nous réservons ces dernières lignes à l'étude de l'encombrement des carrières artistiques. Ce n'est ni le lieu, ni le moment de dépeindre la détresse de nos artistes, dont les groupements ont accompli des prodiges pour secourir jusqu'ici leurs adhérents en chômage.

Les statistiques n'ont ici aucun intérêt pratique ni aucune prise directe.

Nous signalerons toutefois que des dispositions légales et réglementaires devront un jour prochain assurer aux diplômés des sections d'architecture de nos grandes Écoles des Beaux-Arts le développement normal de leur profession.

Il est, en effet, paradoxal de constater qu'en dépit de l'ampleur des responsabilités quotidiennes encourues par ces hommes de l'art, en dépit de leur influence prépondérante sur l'évolution de ce problème capital qu'est l'urbanisme, aucun texte ne protège les titres de ceux qui se préparent pendant plusieurs années à endosser de telles charges, avec un maximum de références.

Il est non moins paradoxal que des administrateurs locaux puissent, par le jeu de leur seule influence, bénéficier de travaux privés dont ils auront à inspecter, à contrôler la parfaite exécution.

Aussi nous est il agréable de pouvoir affirmer que le projet tendant à protéger le titre d'architecte ne peut plus tarder à voir le jour, et que, des récentes mesures prises par les administrations centrales, certaines sont très susceptibles de donner satisfaction au vœu des architectes de la province. Nous avons d'ailleurs mené, sur ce point particulier de la concurrence déloyale, une action énergique, en accord avec les groupements professionnels et la C. T. I. Les résultats théoriques sont tout à fait satisfaisants; les résultats pratiques dépendent de la vigilance des intéressés et de la clairvoyance des administrations locales.

En accord aussi avec les plus importantes associations d'architectes, le B. U. S. se préoccupe ici encore d'orienter régionalement les jeunes trop nombreux à Paris. Un mouvement important a pu être enregistré en ce sens, dès cette année, et les intéressés sont très généralement les premiers à se féliciter d'avoir su prendre de telles décisions.

Mais une conclusion, plus générale en ce qu'elle intéresse tous les étudiants de nos Écoles des Beaux Arts, mérite, sous ce titre, une place toute particulière. C'est la nécessité, maintes fois soulignée par les intéressés eux mêmes, de favoriser le développement d'une culture générale dont les jeunes artistes tireront les plus utiles profits en contractant une précieuse assurance contre le chômage qui les guette à la moindre défaillance de la machine économique.

Ce vœu peut recevoir satisfaction, soit par l'aménagement des programmes d'études, soit, le plus souvent, par l'organisation d'un véritable enseignement postscolaire.

Il nous est agréable de signaler les nombreuses et heureuses tentatives qui, dans ce domaine, se sont développées à Paris comme en province au cours de ces dernières années.

Conclusions.

Notre préoccupation serait vive si, parvenu au terme de cet entretien, nous devions, pour respecter une tradition bien établie, vous soumettre une formule vague mais sonore.

Mais nous avons affirmé à maintes reprises que notre désir avait été de vous proposer ici uniquement des faits et des conclusions pratiques d'une réalisation aisée et immédiate. Nous conserverons donc à cette formule sans prétention, mais franche et précise, toutes nos préférences.

Notre première conclusion visera l'action des Pouvoirs publics en ce domaine de l'orientation, si particulière de nos jeunes diplômés.

Nous pouvons affirmer que l'État français ne méconnaît point son rôle d'arbitre, et il faut bien reconnaître que les vœux des groupements professionnels de travailleurs intellectuels, qui furent trop souvent l'objet de l'indifférence publique, sont depuis quelques années étudiés avec le plus grand soin par les personnalités et les autorités compétentes.

Des décisions récentes et importantes modifient le régime des études, des examens et des concours, ou réalisent soit une certaine protection des titres et diplômes, soit l'aménagement si nécessaire des règlements de concours administratifs, témoignent la parfaite bonne volonté de nos Gouvernements.

Enfin, l'État, en soutenant dès ses débuts l'initiative prise par les groupements fondateurs du B. U. S., soucieux d'unir tous les efforts sous le contrôle des administrations intéressées, a compris la nécessité de constituer une documentation permanente au profit de nos jeunes étudiants.

Je vous surprendrai sans doute quelque peu en vous indiquant que ce programme, cependant bien naturel, nous a déjà valu, de la part de quelques amateurs de la critique, toujours si aisée, de redoutables accusations.

— On nous a dit que nous attentions ainsi au régime de la liberté absolue qui est celui de notre pays ! A quoi nous répondrons que l'anarchie, le désordre

qui régnaient dans ce cadre de notre économie nationale ne nous permettent guère de réaliser une juste image de la douce liberté dont il ne faut jamais abuser au risque de la perdre.

— On nous a affirmé aussi bien que certains groupements professionnels ne pouvaient recommander à leurs adhérents de réserver dans les effectifs de leur personnel une place normale à de jeunes diplômés des divers ensei gnements, sans paraître s'immiscer dans l'organisation intérieure des entre prises. Argument d'un autre temps qui ne fait point honneur à ceux qui osent le formuler, puisqu'ils ne se soucient point de l'avenir intellectuel du pays.

— Enfin, on a écrit que notre action en faveur de la jeunesse des Écoles n'était rien moins qu'une tentative d'industrialisation, de spécialisation à outrance de notre enseignement, au détriment de la recherche désintéressée. Comme si nous étions chargés de canaliser et d'étiqueter les candidats aux divers enseignements, comme si la revalorisation de certaines professions, l'orientation régionale et professionnelle entreprise par le Bureau Universitaire de Statistique en faveur des jeunes diplômés n'était point le meilleur barrage édifié contre la menace sérieuse d'un *numerus clausus* général!

Comme si, enfin, les conseils que nous prodiguons n'étaient pas strictement facultatifs et ne s'adressaient qu'à ceux qui meurent de faim, qui veulent échapper aux secours de chômage, à ceux, enfin, qui doivent assurer la subsis tance, même modeste, de leur famille en ces temps si difficiles.

Ces critiques nous invitent au moins à préciser que le rôle de l'État est d'abord de venir en aide aux savants, aux chercheurs désintéressés, aux jeunes étudiants peu favorisés par la fortune, mais particulièrement doués. Son rôle sera ensuite de jouer, en certains cas, le rôle d'arbitre pour que soient dominés les intérêts particuliers susceptibles d'anéantir les efforts guidés par la seule défense de l'intérêt national.

Il devra enfin et surtout faciliter tout effort tendant à informer et à diriger les jeunes diplômés avant leur admission dans les grands établissements d'enseignement comme dès leur sortie de ces Écoles.

A cette heure de crise morale, née de la crise économique, à cette heure de constante nostalgie, où il est bon de douter de tout, notre premier devoir sera donc d'affirmer qu'en France les Pouvoirs publics ont su, au cours de ces dernières années, prendre une large part des responsabilités leur incombant en cette matière.

Les Pouvoirs publics ont un lourd devoir à remplir, mais les jeunes ont aussi des conseils à entendre, ceux que récemment le ministre de la Marine, M. Piétri, prodiguait aux aspirants qui s'apprêtaient à parcourir le monde :

«...Vous aurez été surpris et peinés de rencontrer autour de vous une véritable contagion du doute, du découragement, de la méfiance de soi, de je ne sais quel scepticisme amer qui fait courber les têtes ou hausser les épaules. La grimace de la critique devient dans ce pays une attitude instinctive. Les foules assemblées n'applaudissent plus et ne savent que huer...

« A quoi attribuer cette prédisposition nouvelle, ce malaise collectif où j'aperçois l'épidémie la plus meurtrière qui puisse atteindre le moral d'un peuple?

« A la crise? Elle s'étend au monde entier et nous ne sommes pas ceux qu'elle maltraite le plus... A l'incertitude extérieure? Elle a été le mal chronique de

notre histoire et ce serait la première fois qu'elle fait trembler des Français... Au mécontentement politique? Mauvaise raison pour un public que la politique n'intéresse plus assez.

« Non, mais plutôt à la perte et chaque jour plus sensible d'un idéal qu'il faut à tout prix recouvrer, à l'affaiblissement de ces forces spirituelles, faute desquelles une nation n'est qu'un corps inerte et vide de son souffle... »

Puis notre seconde conclusion sera qu'aux problèmes du surpeuplement de nos Écoles et de l'encombrement des professions libérales et techniques, deux solutions essentielles peuvent être opposées.

L'une, qui assurera avant tout le maintien de l'état de choses actuel. Elle favorisera ainsi la domination de la machine sur l'homme et devra faire peser un jour sur le pays, au travers des générations successives, le double fardeau d'un *numerus clausus* général et d'une réglementation professionnelle sévère et exclusive. C'est une solution de paresse dont le principal mérite est de n'exiger aucun effort intellectuel. Par contre, elle sacrifiera tout notre avenir intellectuel et social aux difficultés de l'heure présente, en laissant notamment les initiatives privées se développer au seul gré du hasard et des fantaisies de chacun ou de quelques uns. En un mot, elle mettrait les générations futures en état de captivité intellectuelle.

L'autre solution doit au contraire permettre à l'homme, jouissant de la pleine valeur de sa culture personnelle et d'un enseignement suivi d'un apprentissage professionnel bien orienté, de profiter des avantages incontestables du machinisme. En outre, elle aura pour but, grâce à l'institution d'un régime de liberté contrôlée au profit de certains enseignements et grâce à la constitution d'une large documentation professionnelle mise au service des jeunes diplômés, de faciliter l'établissement d'un meilleur équilibre économique et social.

Les initiatives privées pourront ainsi librement éclore, dans les limites que trace la meilleure sauvegarde de l'intérêt national.

Tel est le programme de l'action générale que le B. U. S. s'est tracé, au contact des faits et des expériences de chaque jour.

Les grandes directives de ce programme ont été récemment dégagées, dans un plan, non point de rénovation sociale, mais de lutte immédiate à engager contre le chômage intellectuel, fléau considéré sous son aspect très particulier et aussi comme une des formes de chômage général dont, pour terminer, je veux vous donner les principaux titres :

— Prolongation de la scolarité, développement de l'enseignement professionnel et stricte application de la législation sur l'apprentissage.

— Organisation de l'orientation régionale et professionnelle dans les Facultés, grandes Écoles, Écoles scientifiques et techniques.

— Protection des titres et diplômes.

— Intervention contre les illégaux et les empiriques.

— Réglementation du travail des échanges.

— Abaissement de la limite d'âge de mise à la retraite dans les administrations et institution d'une limite d'âge pour l'exercice des professions libérales.

— Réglementation des cumuls publics et privés.

— Détermination précise des débouchés susceptibles d'être ouverts aux diplômés dans les colonies.

— Revision et unification des conditions de recrutement dans les administrations publiques.

— Organisation immédiate de travaux exceptionnels pouvant être confiés aux travailleurs intellectuels en chômage.

Ce plan, opposant enfin à toutes les brutalités de cette époque une méthode d'inspiration et de tendance essentiellement françaises, veut marquer les points essentiels d'une évolution, dont la nécessité apparaît chaque jour avec plus d'évidence, d'une évolution qui marquerait un nouveau progrès vers la réalisation de ce vœu de notre grand Pasteur : « La vraie démocratie est celle qui permet à chacun de donner son maximum d'efforts. »

A. Rosier.